

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1095

26 octobre 2005

SOMMAIRE

ABN AMRO Asset Backed Investments, S.à r.l., Luxembourg.....	52559	Regency Enterprises, S.à r.l., Luxembourg	52556
Allied Dynamics Holding S.A.....	52514	Reigate Square Holdings, S.à r.l., Luxembourg... ..	52555
Allied Dynamics Holding S.A., Luxembourg.....	52514	Reliance Finance Limited S.A.H., Luxembourg... ..	52550
Ataraxie Holding S.A., Luxembourg	52517	(Les) Restaurants du Majestic S.A., Schleif	52546
Bastian Print Solutions S.A., Munsbach.....	52547	Romanée Conté S.A., Luxembourg	52554
Blader Holding S.A., Luxembourg	52530	Rue de la Mer, S.à r.l., Luxembourg	52523
Blader Holding S.A., Luxembourg	52530	Sacken Gruppe, S.à r.l., Luxembourg.....	52517
Blisworth Management S.A., Luxembourg	52514	Santander Télécommunications S.A., Luxem- bourg.....	52560
C.G.P.A. Ré S.A., Luxembourg.....	52556	Sat Télécommunications S.A., Luxembourg.....	52559
C.G.P.A. Ré S.A., Luxembourg.....	52557	Sinice S.A., Luxembourg	52552
Canaco S.A., Huldange	52552	Sinice S.A., Luxembourg	52552
De Wending S.A., Luxembourg	52559	Sitrof Holding S.A., Luxembourg	52558
Fidelity Funds II Sicav, Luxembourg	52551	SOGECO, Société Générale pour le Commerce S.A., Luxembourg	52560
Fimadel S.A.H., Luxembourg	52538	Société d'Assistance Technique et Ecologique S.A., Luxembourg	52554
Financière B.P.P. S.A., Luxembourg	52546	Somapar S.A., Luxembourg	52559
Héritage Commercial Ventures S.A., Luxem- bourg.....	52551	SPK Immo S.A., Luxembourg.....	52552
Hilton Lux S.A., Luxembourg.....	52534	Tamsat Wireless Europe, S.à r.l., Clervaux.....	52528
International Financing Investment S.A., Luxem- bourg.....	52555	Tamsat Wireless Europe, S.à r.l., Clervaux.....	52530
International Financing Investment S.A., Luxem- bourg.....	52555	Tamweelview S.A., Luxembourg	52558
International Financing Investment S.A., Luxem- bourg.....	52555	Technocom, S.à r.l., Luxembourg.....	52556
International Financing Investment S.A., Luxem- bourg.....	52555	Teksid Aluminum Luxembourg, S.à r.l., Luxem- bourg.....	52556
Koekken S.A., Luxembourg	52558	TK Aluminium US, S.à r.l., Luxembourg	52554
Loran Télécommunications S.A., Luxembourg ...	52560	Tredegar Europe, S.à r.l., Luxembourg	52553
Luxicav, Sicav, Luxembourg	52550	Tripode One S.A., Rodange.....	52549
Magna Invest Corporation S.A., Luxembourg... ..	52538	Vetrelli S.A., Luxembourg.....	52558
Magna Invest Corporation S.A., Luxembourg... ..	52538	WPP Luxembourg IH 2001 Holdings, S.à r.l., Lu- xembourg	52530
Melrose Resources, S.à r.l., Luxembourg.....	52539	WPP Luxembourg IH 2001 Holdings, S.à r.l., Lu- xembourg	52534
Melrose Resources, S.à r.l., Luxembourg.....	52539	X Septembre Real Estate S.A., Luxembourg ...	52553
NDIF S.A., Luxembourg	52558	Xerox Luxembourg S.A., Bertrange	52540
Provemo, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	52553		

52514

ALLIED DYNAMICS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.
R. C. Luxembourg B 96.230.

—
EXTRAIT

Il est porté à la connaissance de tous, que le siège de la société, sis, 55, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, a été dénoncé en date du 10 juin 2005.

Les mandats des administrateurs de la société ainsi que du Commissaire aux comptes ont pris fin à cette même date par démission.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2005, réf. LSO-BF04775. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051274.2//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2005.

ALLIED DYNAMICS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 55, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 96.230.

—
EXTRAIT

En date du 10 juin 2005:

- Maître André Harpes, avocat, demeurant 55, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, a donné sa démission du poste d'administrateur qu'il occupait au sein de la société.

- Monsieur Helmut Hohn, comptable, demeurant 55, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, a donné sa démission du poste d'administrateur qu'il occupait au sein de la société.

- Madame Julia Bracco, employée privée, demeurant 1, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, a donné sa démission du poste d'administrateur qu'elle occupait au sein de la société.

- La société BONCONSEIL S.A., ayant son siège social à L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre, a donné sa démission de sa fonction de Commissaire aux comptes qu'elle exerçait au sein de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2005, réf. LSO-BF04777. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051273.2//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2005.

BLISWORTH MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4-6, rue Jean Engling.
R. C. Luxembourg B 108.626.

—
STATUTS

L'an deux mille cinq, le dix juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

Ont comparu:

1) O.B.B. REALINVEST (EUROPE) S.A., R.C.S. Luxembourg B 106.911, une société anonyme avec siège social au 4-6, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg,

ici représentée par son administrateur-délégué BLISWORTH MANAGEMENT LTD, IBC Numéro 539874, c/o Ansbacher (BVI) Ltd, International Trust Building, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, représentée par son administrateur Monsieur Howard Lamplough, administrateur de sociétés, demeurant au 4, Dexterous House, Ordnance Wharf, Gibraltar,

elle-même ici représentée par Monsieur Alain S. Garros, juriste, demeurant au 2, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 7 juin 2005.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

2) GRAHAM TURNER S.A., R.C.S. Luxembourg B 51.094, une société anonyme avec siège social au 4-6, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg,

ici représentée par son administrateur-délégué Monsieur Alain S. Garros, juriste, demeurant au 2, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de BLISWORTH MANAGEMENT S.A.

Le siège social est établi a Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée. La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La Société a pour objet les prestations de services aux filiales.

Elle a encore pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la Société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La Société a encore pour objet les prestations de services rendus contre rémunération séparée aux Sociétés dans lesquelles elle participe.

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente-et-un mille (31.000,-) euros (EUR), divisé en trente-et-une (31) actions d'une valeur nominale de mille (1.000,-) euros (EUR) chacune.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le Conseil d'Administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le Conseil d'Administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

La Société se trouve engagée par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou à défaut par la signature conjointe de deux administrateurs.

Art. 7. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le trente du mois de juin de chaque année à 20.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les Assemblées Générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'Assemblée Générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'Assemblée Générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2005.

2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2006.

Souscription et libération

Les comparantes précitées ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) O.B.B. REALINVEST (EUROPE) S.A., préqualifiée, trente actions	30
2) GRAHAM TURNER S.A., préqualifiée, une action	1
Total: trente-et-une actions	31

Toutes les actions ont été entièrement souscrites et intégralement libérées en espèces, de sorte que le montant de trente et un mille (31.000,-) euros (EUR) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de mille six cent cinquante (1.650,-) euros.

Assemblée constitutive

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Howard Lamplough, administrateur de sociétés, né à Hartlepool, Grande-Bretagne, le 23 mai 1961, demeurant au 4, Dexterous House, Ordnance Wharf, Gibraltar;

b) Monsieur Andrew Parker, administrateur de sociétés, né à Londres, le 19 septembre 1967, demeurant à 1080 Eurotowers, Gibraltar;

c) Monsieur Alain S. Garros, juriste, né à Alger, le 23 décembre 1940, demeurant au 2, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg.

3) Est appelé aux fonctions de commissaire:

GRAHAM TURNER S.A., R.C.S. Luxembourg B 51.094, une société anonyme avec siège social au 4-6, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg.

4) Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2010.

5) Conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés commerciales et en vertu de l'article 6 des statuts, le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté à élire en son sein un administrateur-délégué qui aura tous pouvoirs pour engager valablement la Société par sa seule signature.

6) Le siège de la Société est fixé au 4-6, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg.

Réunion du Conseil d'Administration

Et à l'instant, s'est réuni le Conseil d'Administration qui, après avoir constaté que la totalité de ses membres était présente ou représentée, a décidé à l'unanimité des voix d'élire Monsieur Howard Lamplough, préqualifié, aux fonctions d'administrateur-délégué qui aura tous pouvoirs pour engager la Société par sa seule signature.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: A. S. Garros, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2005, vol. 148S, fol. 86, case 11. – Reçu 310 euros.

Le Releveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2005.

A. Schwachtgen.

(052745.3/230/153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2005.

ATARAXIE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 78.217.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2005, réf. LSO-BF07242, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ATARAXIE HOLDING S.A.

Signatures

Administrateurs

(053261.3/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

SACKEN GRUPPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 108.668.

STATUTES

In the year two thousand five, on the fourteenth day of June.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared the following:

Mr Bernhard Von Der Osten-Sacken, company director, born in St. Peters (Sweden), on 10 February 1975, residing at Karlaplan 6, 4 tr., SE-114 60 Stockholm (Sweden),

duly represented by:

Mr Marc Lacombe, jurist, with professional address at 28 Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Stockholm (Sweden), on 12 May 2005,

which proxy, after being signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing proxy holder, acting in his above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the Articles of Incorporation of a société à responsabilité limitée, which the prenamed party herewith declares to establish as follows:

Art. 1. Form

There is established by the appearing party a société à responsabilité limitée (the «Company») governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation.

The Company is initially composed of a single partner, owner of all the shares. The Company may however at any time be composed of several partners, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

Art. 2. Name

The Company will exist under the name of SACKEN GRUPPE, S.à r.l.

Art. 3. Object

The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participations.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

In general, the company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Furthermore the company shall have all powers necessary to the accomplishment or the development of its object, within the limits of all activities permitted to a «Société de Participations Financières».

Art. 4. Duration

The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time by decision of the single partner or pursuant to a resolution of the general meeting of partners, as the case may be.

Art. 5. Registered Office

The registered office is established in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by decision of the management.

The management may establish subsidiaries and branches where it deems useful, whether in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

Art. 6. Capital

The capital is set at twenty-five thousand euro (25,000.- EUR) divided into thousand (1,000) shares with a par value of twenty-five euro (25.- EUR) each.

Art. 7. Amendment of the capital

The capital may at any time be amended by decision of the single partner or pursuant to a resolution of the general meeting of partners, as the case may be.

Art. 8. Rights and duties attached to the shares

Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of partners.

If the Company is composed of a single partner, the latter exercises all powers which are granted by law and the articles of incorporation to all the partners.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the articles of incorporation of the Company and the resolutions of the single partner or the general meeting of partners.

The creditors or successors of the single partner or of any of the partners may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the Company's inventories and the resolutions of the single partner or the general meeting of partners, as the case may be.

Art. 9. Indivisibility of shares

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

Art. 10. Transfer of shares

10.1. Transfer of shares when the Company is composed of a single partner

The single partner may transfer freely its shares.

10.2. Transfer of shares when the Company is composed of several partners

The shares may be transferred freely amongst partners.

The shares can be transferred by living persons to non-partners only with the authorization of the general meeting of partners representing at least three quarters of the capital.

Art. 11. Formalities

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal.

Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

Art. 12. Redemption of shares

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the law.

Art. 13. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a partner

The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single partner or any of the partners does not put the Company into liquidation.

Art. 14. Management

The Company is managed and administered by one or several managers, whether partners or not.

Each manager is appointed for a limited or unlimited duration by the single partner or by the general meeting of the partners.

While appointing the manager(s), the single partner or the general meeting of the partners sets their number, the duration of their tenure and, as the case may be, the powers and competence of the managers.

The single partner or, as the case may be, the general meeting of the partners may decide to remove a manager, with or without cause. Each manager may as well resign. The single partner or the partners decide upon the compensation of each manager.

Art. 15. Powers

The manager has the broadest powers to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation, provided that it falls within the object of the Company. He has the social signature and is empowered to represent the Company in court either as plaintiff or defendant.

Art. 16. Events affecting the manager

The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a manager, as well as its resignation or removal for any cause does not put the Company into liquidation.

Creditors, heirs and successors of a manager may in no event have seals affixed on the assets and documents of the Company.

Art. 17. Liability of the manager

No manager commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. It is only liable for the performance of its duties.

Art. 18. Representation of the Company

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of each manager or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the board of managers, but only within the limits of such power.

Art. 19. General meeting of partners

19.1. If the Company is composed of one single partner, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of partners.

Articles 194 to 196 and 199 of the law of August 10th, 1915, are not applicable to that situation.

19.2. If the Company is composed of several partners, the decisions of the partners are taken in a general meeting of partners or by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the management to the partners by registered mail.

In this latter case, the partners are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Art. 20. Decisions

The decisions of the single partner or of the general meeting of partners are documented in writing, recorded in a register and kept by the management at the registered office of the Company. The votes of the partners and the power-of-attorneys are attached to the minutes.

Art. 21. Financial year

The financial year begins on the first day of January of each year and ends on the thirty-first day of December the same year.

Art. 22. Balance-sheet

Each year, on the thirty-first day of December, the accounts are closed, the management draws up an inventory of assets and liabilities, the balance-sheet and the profit and loss account, in accordance with the law.

The balance-sheet and the profit and loss account are submitted to the sole partner or, as the case may be, to the general meeting of partners for approval.

Each partner or its attorney-in-fact may peruse the financial documents at the registered office of the Company within a time period of fifteen days preceding the deadline set for the general meeting of partners.

Art. 23. Allocation of profits

The balance of the profit and loss account, after deduction of overhead, depreciation and provisions is the net profit of the financial year.

Five percent of the net profit is deducted and allocated to the legal reserve fund; this allocation will no longer be mandatory when the reserve amounts to ten percent of the capital.

The remaining profit is allocated by decision of the single partner or pursuant to a resolution of the general meeting of partners, as the case may be.

Art. 24. Dissolution, liquidation

In the case of dissolution of the Company, for any cause and at any time, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the single partner or by the general meeting of partners of the partners, as the case may be, who will set the powers and compensation of the liquidator(s).

Art. 25. Matters not provided

All matters not provided for by the present articles are determined in accordance with applicable laws.

Subscription and payment

Thereupon now appeared Mr Marc Lacombe, prenamed, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of Mr Bernhard Von Der Osten-Sacken, prenamed, by virtue of the above mentioned proxy, and declared to subscribe the thousand (1,000) shares with a par value of twenty-five Euro (25.- EUR) each and further declared to pay entirely up in cash each such new share.

Proof of such payment has been given to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand seven hundred euro.

Transitory provision

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on 31 December 2005.

Extraordinary general meeting

The sole partner, represented as mentioned here above, and acting in place of the general meeting of partners, has taken immediately the following resolutions:

1.- The number of the managers is set at one, and the following manager is elected for an unlimited duration, with the powers set forth in article fifteen (15) of the Articles of Incorporation of the Company:

Mr Peter Vansant, jurist, born in Turnhout (Belgium), on 20 January 1965, with professional address at 28 Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

2.- The address of the registered office of the Company is set at 28, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

The undersigned notary who has personal knowledge of the English language, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in the English language, followed by a translation into French, the English version being prevailing in case of divergences between the English and the French text.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg on the date indicated at the beginning thereof.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, said person signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le quatorzième jour du mois de juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Bernhard Von Der Osten-Sacken, directeur de société, né à St Peters (Suède), le 10 février 1975, demeurant à Karlaplan 6, 4 tr, SE-114 60 Stockholm (Suède),

dûment représenté par:

Monsieur Marc Lacombe, juriste, avec adresse professionnelle au 28 Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Stockholm (Suède), le 12 mai 2005,

laquelle procuration, signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Lequel mandataire, agissant en sa susdite qualité, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée que la partie prémentionnée déclare constituer par les présentes:

Art. 1^{er}. Forme

Il est formé par le comparant une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par la loi du 10 août 1915, concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, par l'article 1832 du code civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts.

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales; elle peut, à toute époque, comporter plusieurs associés, par suite, notamment, de cession ou transmission desdites parts ou de création de parts nouvelles.

Art. 2. Dénomination

La Société prend la dénomination sociale SACKEN GRUPPE, S.à r.l.

Art. 3. Objet

La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

La société aura tous pouvoirs nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet, dans le cadre de toutes activités permises à une Société de Participations Financières.

Art. 4. Durée

La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 5. Siège social

Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la Ville de Luxembourg en vertu d'une décision de la gérance.

La gérance pourra établir des filiales et des succursales au Luxembourg ou à l'étranger, où la gérance le jugera utile.

Art. 6. Capital social

Le capital social est fixé à vingt-cinq mille euros (25.000,- EUR) divisé en mille (1.000) parts sociales, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Art. 7. Modification du capital social

Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant décision de l'associé unique ou résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 8. Droits et obligations attachés aux parts sociales

Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés.

Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés.

Les créanciers ou ayants-droit de l'associé unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des actifs sociaux; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Art. 10. Cession de parts

10.1. Cession en cas d'un associé unique

Les cessions ou transmissions, sous quelque forme que ce soit, de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

10.2. Cession en cas de pluralité d'associés

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément de l'assemblée générale des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 11. Formalités

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du code civil.

Art. 12. Rachat des parts sociales

La Société peut racheter ses propres actions conformément aux dispositions légales.

Art. 13. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé

L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 14. Gérance

La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés.

Le ou les gérants sont nommés avec ou sans limitation de durée par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés.

Lors de la nomination du ou des gérants, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions des différents gérants.

L'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale des associés pourra décider la révocation d'un gérant, sans qu'il soit nécessaire d'en indiquer les motifs. Chaque gérant peut pareillement se démettre de ses fonctions. L'associé unique ou les associés décideront de la rémunération de chaque gérant.

Art. 15. Pouvoirs

Le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations, à condition qu'elles rentrent dans l'objet de la Société. Il a la signature sociale et le pouvoir de représenter la Société en justice soit en demandant soit en défendant.

Art. 16. Evénements atteignant la gérance

Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout événement similaire affectant le gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Les créanciers, héritiers et ayants-cause d'un gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 17. Responsabilité de la gérance

Le gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 18. Représentation de la Société

Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature individuelle de chaque gérant ou par la signature conjointe ou la signature individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par la gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 19. Décisions de l'associé ou des associés

19.1. Lorsque la Société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915, ne sont pas applicables.

19.2. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives sont prises lors d'une assemblée générale ou par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par la gérance aux associés par lettre recommandée.

Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 20. Décisions

Les décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés seront établies par écrit et consignées dans un registre tenu par la gérance au siège social. Les pièces constatant les votes des associés ainsi que les procurations leur seront annexées.

Art. 21. Année sociale

L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre de la même année.

Art. 22. Bilan

Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire des biens et des dettes et établit les comptes annuels conformément à la loi.

Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, de l'assemblée générale des associés.

Tout associé, ainsi que son mandataire, peut prendre au siège social communication de l'inventaire et des comptes annuels, au cours d'une période de quinze jours précédant la date de l'assemblée générale.

Art. 23. Répartition des bénéfices

L'excédent favorable du compte de résultats, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur ce bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légal; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint le dixième du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou, selon le cas, l'assemblée générale des associés.

Art. 24. Dissolution, liquidation

Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 25. Disposition générale

Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique ou les associés, selon le cas, se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et libération

A comparu Monsieur Marc Lacombe, prénommé, agissant dans sa qualité de représentant dûment autorisé de Monsieur Bernhard Von Der Osten-Sacken, prénommé, en vertu de la procuration susmentionnée, qui déclare souscrire au nom et pour compte de ladite partie comparante mille (1.000) parts sociales, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune et déclare libérer entièrement en numéraire la totalité de ces parts sociales.

Preuve de cette libération en numéraire a été rapportée au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de ses constitution est évalué à environ mille sept cents euros.

Dispositions transitoires

La première année sociale commencera le jour de la formation de la Société et finira le 31 décembre 2005.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, l'associé unique, représenté comme il est dit ci-avant, et agissant en lieu et place de l'assemblée générale des associés, a pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre de gérants est fixé à un (1), et le gérant suivant est nommé pour une durée illimitée, avec les pouvoirs prévus à l'article quinze (15) des statuts de la Société:

Monsieur Peter Vansant, juriste, né à Turnhout (Belgique), le 20 janvier 1965, avec adresse professionnelle au 28, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

2.- L'adresse du siège social est fixée au 28, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française, la version anglaise devant sur la demande du même comparant faire foi en cas de divergences avec la version française.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue du pays au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Lacombe, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 17 juin 2005, vol. 895, fol. 5, case 7. – Reçu 250 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 22 juin 2005.

J.-J. Wagner.

(053437.3/239/345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

RUE DE LA MER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 108.671.

STATUTES

In the year two thousand five, on the fourteenth day of June.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared the following:

Mr Nils Gunnar Joakim Christiansson, company director, born in Solna (Sweden), on 15 December 1956, residing at Styrmansgatan 1, SE-114 54 Stockholm (Sweden),

duly represented by:

Mr Marc Lacombe, jurist, with professional address at 28, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Stockholm (Sweden), on 18 May 2005,

which proxy, after being signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing proxy holder, acting in his above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the Articles of Incorporation of a société à responsabilité limitée, which the prenamed party herewith declares to establish as follows:

Art. 1. Form

There is established by the appearing party a société à responsabilité limitée (the «Company») governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915, on commercial companies, as amended, by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation.

The Company is initially composed of a single partner, owner of all the shares. The Company may however at any time be composed of several partners, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

Art. 2. Name

The Company will exist under the name of RUE DE LA MER.

Art. 3. Object

The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participations.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

In general, the company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Furthermore the company shall have all powers necessary to the accomplishment or the development of its object, within the limits of all activities permitted to a «Société de Participations Financières».

Art. 4. Duration

The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time by decision of the single partner or pursuant to a resolution of the general meeting of partners, as the case may be.

Art. 5. Registered Office

The registered office is established in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other, place within the City of Luxembourg by decision of the management.

The management may establish subsidiaries and branches where it deems useful, whether in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

Art. 6. Capital

The capital is set at twenty-five thousand Euro (25,000.- EUR) divided into thousand (1,000) shares with a par value of twenty-five Euro (25.- EUR) each.

Art. 7. Amendment of the capital

The capital may at any time be amended by decision of the single partner or pursuant to a resolution of the general meeting of partners, as the case may be.

Art. 8. Rights and duties attached to the shares

Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of partners.

If the Company is composed of a single partner, the latter exercises all powers which are granted by law and the articles of incorporation to all the partners.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the articles of incorporation of the Company and the resolutions of the single partner or the general meeting of partners.

The creditors or successors of the single partner or of any of the partners may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the Company's inventories and the resolutions of the single partner or the general meeting of partners, as the case may be.

Art. 9. Indivisibility of shares

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

Art. 10. Transfer of shares

10.1. Transfer of shares when the Company is composed of a single partner.

The single partner may transfer freely its shares.

10.2. Transfer of shares when the Company is composed of several partners.

The shares may be transferred freely amongst partners.

The shares can be transferred by living persons to non-partners only with the authorization of the general meeting of partners representing at least three quarters of the capital.

Art. 11. Formalities

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal.

Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690, of the Civil Code.

Art. 12. Redemption of shares

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the law.

Art. 13. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a partner

The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single partner or any of the partners does not put the Company into liquidation.

Art. 14. Management

The Company is managed and administered by one or several managers, whether partners or not.

Each manager is appointed for a limited or unlimited duration by the single partner or by the general meeting of the partners.

While appointing the manager(s), the single partner or the general meeting of the partners sets their number, the duration of their tenure and, as the case may be, the powers and competence of the managers.

The single partner or, as the case may be, the general meeting of the partners may decide to remove a manager, with or without cause. Each manager may as well resign. The single partner or the partners decide upon the compensation of each manager.

Art. 15. Powers

The manager has the broadest powers to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation, provided that it falls within the object of the Company. He has the social signature and is empowered to represent the Company in court either as plaintiff or defendant.

Art. 16. Events affecting the manager

The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a manager, as well as its resignation or removal for any cause does not put the Company into liquidation.

Creditors, heirs and successors of a manager may in no event have seals affixed on the assets and documents of the Company.

Art. 17. Liability of the manager

No manager commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. It is only liable for the performance of its duties.

Art. 18. Representation of the Company

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of each manager or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the board of managers, but only within the limits of such power.

Art. 19. General meeting of partners

19.1. If the Company is composed of one single partner, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of partners.

Articles 194 to 196 and 199 of the law of August 10th, 1915, are not applicable to that situation.

19.2. If the Company is composed of several partners, the decisions of the partners are taken in a general meeting of partners or by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the management to the partners by registered mail.

In this latter case, the partners are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Art. 20. Decisions

The decisions of the single partner or of the general meeting of partners are documented in writing, recorded in a register and kept by the management at the registered office of the Company. The votes of the partners and the power-of-attorneys are attached to the minutes.

Art. 21. Financial year

The financial year begins on the first day of January of each year and ends on the thirty-first day of December the same year.

Art. 22. Balance-sheet

Each year, on the thirty-first day of December, the accounts are closed, the management draws up an inventory of assets and liabilities, the balance-sheet and the profit and loss account, in accordance with the law.

The balance-sheet and the profit and loss account are submitted to the sole partner or, as the case may be, to the general meeting of partners for approval.

Each partner or its attorney-in-fact may peruse the financial documents at the registered office of the Company within a time period of fifteen days preceding the deadline set for the general meeting of partners.

Art. 23. Allocation of profits

The balance of the profit and loss account, after deduction of overhead, depreciation and provisions is the net profit of the financial year.

Five percent of the net profit is deducted and allocated to the legal reserve fund; this allocation will no longer be mandatory when the reserve amounts to ten percent of the capital.

The remaining profit is allocated by decision of the single partner or pursuant to a resolution of the general meeting of partners, as the case may be.

Art. 24. Dissolution, liquidation

In the case of dissolution of the Company, for any cause and at any time, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the single partner or by the general meeting of partners of the partners, as the case may be, who will set the powers and compensation of the liquidator(s).

Art. 25. Matters not provided

All matters not provided for by the present articles are determined in accordance with applicable laws.

Subscription and payment

Thereupon now appeared Mr. Marc Lacombe, prenamed, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of Mr Nils Gunnar Joakim Christiansson, prenamed, by virtue of the above mentioned proxy, and declared to subscribe the thousand (1.000) shares with a par value of twenty-five Euro (25.- EUR) each and further declared to pay entirely up in cash each such new share.

Proof of such payment has been given to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand seven hundred euro.

Transitory provision

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on 31 December 2005.

Extraordinary general meeting

The sole partner, represented as mentioned here above, and acting in, place of the general meeting of partners, has taken immediately the following resolutions:

1.- The number of the managers is set at one, and the following manager is elected for an unlimited duration, with the powers set forth in article fifteen (15) of the Articles of Incorporation of the Company:

Mr. Peter Vasant, jurist, born in Turnhout (Belgium), on 20 January 1965, with professional address at 28, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

2.- The address of the registered office of the Company is set at 28, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

The undersigned notary who has personal knowledge of the English language, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in the English language, followed by a translation into French, the English version being prevailing in case of divergences between the English and the French text.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg on the date indicated at the beginning thereof.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, said person signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le quatorzième jour du mois de juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Nils Gunnar Joakim Christiansson, directeur de société, né à Solna (Suède), le 15 décembre 1956, demeurant à Styrmansgatan 1, SE-114 54 Stockholm (Suède),

dûment représenté par:

Monsieur Marc Lacombe, juriste, avec adresse professionnelle au 28, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Stockholm (Suède), le 18 mai 2005,

laquelle procuration, signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Lequel mandataire, agissant en sa susdite qualité, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée que la partie prémentionnée déclare constituer par les présentes:

Art. 1^{er}. Forme

Il est formé par le comparant une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, par l'article 1832 du code civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts.

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales; elle peut, à toute époque, comporter plusieurs associés, par suite, notamment, de cession ou transmission desdites parts ou de création de parts nouvelles.

Art. 2. Dénomination

La Société prend la dénomination sociale, RUE DE LA MER, S.à r.l.

Art. 3. Objet

La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

La société aura tous pouvoirs nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet, dans le cadre de toutes activités permises à une Société de Participations Financières.

Art. 4. Durée

La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 5. Siège social

Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la Ville de Luxembourg en vertu d'une décision de la gérance.

La gérance pourra établir des filiales et des succursales au Luxembourg ou à l'étranger, où la gérance le jugera utile.

Art. 6. Capital social

Le capital social est fixé à vingt-cinq mille euros (25.000,- EUR) divisé en mille (1.000) parts sociales, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Art. 7. Modification du capital social

Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant décision de l'associé unique ou résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 8. Droits et obligations attachés aux parts sociales

Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés.

Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés.

Les créanciers ou ayants-droit de l'associé unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des actifs sociaux; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Art. 10. Cession de parts

10.1. Cession en cas d'un associé unique

Les cessions ou transmissions, sous quelque forme que ce soit, de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

10.2. Cession en cas de pluralité d'associés

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément de l'assemblée générale des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 11. Formalités

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du code civil.

Art. 12. Rachat des parts sociales

La Société peut racheter ses propres actions conformément aux dispositions légales.

Art. 13. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé

L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 14. Gérance

La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés.

Le ou les gérants sont nommés avec ou sans limitation de durée par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés.

Lors de la nomination du ou des gérants, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions des différents gérants.

L'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale des associés pourra décider la révocation d'un gérant, sans qu'il soit nécessaire d'en indiquer les motifs. Chaque gérant peut pareillement se démettre de ses fonctions. L'associé unique ou les associés décideront de la rémunération de chaque gérant.

Art. 15. Pouvoirs

Le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations, à condition qu'elles rentrent dans l'objet de la Société. Il a la signature sociale et le pouvoir de représenter la Société en justice soit en demandant soit en défendant.

Art. 16. Evénements atteignant la gérance

Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout événement similaire affectant le gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Les créanciers, héritiers et ayants-cause d'un gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 17. Responsabilité de la gérance

Le gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 18. Représentation de la Société

Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature individuelle de chaque gérant ou par la signature conjointe ou la signature individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par la gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 19. Décisions de l'associé ou des associés

19.1. Lorsque la Société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

19.2. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives sont prises lors d'une assemblée générale ou par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par la gérance aux associés par lettre recommandée.

Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 20. Décisions

Les décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés seront établies par écrit et consignées dans un registre tenu par la gérance au siège social. Les pièces constatant les votes des associés ainsi que les procurations leur seront annexées.

Art. 21. Année sociale

L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre de la même année.

Art. 22. Bilan

Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire des biens et des dettes et établit les comptes annuels conformément à la loi.

Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, de l'assemblée générale des associés.

Tout associé, ainsi que son mandataire, peut prendre au siège social communication de l'inventaire et des comptes annuels, au cours d'une période de quinze jours précédant la date de l'assemblée générale.

Art. 23. Répartition des bénéfices

L'excédent favorable du compte de résultats, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur ce bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légal; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint le dixième du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou, selon le cas, l'assemblée générale des associés.

Art. 24. Dissolution, liquidation

Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 25. Disposition générale

Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique ou les associés, selon le cas, se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et libération

A comparu Monsieur Marc Lacombe, prénommé, agissant dans sa qualité de représentant dûment autorisé de Monsieur Nils Gunnar Joakim Christiansson, prénommé, en vertu de la procuration susmentionnée, qui déclare souscrire au nom et pour compte de ladite partie comparante mille (1.000) parts sociales, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune et déclare libérer entièrement en numéraire la totalité de ces parts sociales.

Preuve de cette libération en numéraire a été rapportée au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution est évalué à environ mille sept cents euros.

Dispositions transitoires

La première année sociale commencera le jour de la formation de la Société et finira le 31 décembre 2005.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, l'associé unique, représenté comme il est dit ci-avant, et agissant en lieu et place de l'assemblée générale des associés, a pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre de gérants est fixé à un (1), et le gérant suivant est nommé pour une durée illimitée, avec les pouvoirs prévus à l'article quinze (15) des statuts de la Société:

Monsieur Peter Vansant, juriste, né à Turnhout (Belgique), le 20 janvier 1965, avec adresse professionnelle au 28, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

2.- L'adresse du siège social est fixée au 28, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française, la version anglaise devant sur la demande du même comparant faire foi en cas de divergences avec la version française.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue du pays au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Lacombe, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 17 juin 2005, vol. 895, fol. 5, case 8. – Reçu 250 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 22 juin 2005.

J.-J. Wagner.

(053449.3/239/345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

TAMSAT WIRELESS EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-9706 Clervaux, 2A, route d'Eselborn.

R. C. Luxembourg B 92.222.

In the year two thousand and five on the third day of June.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

HUGO TRADING S.A., a company incorporated under the laws of Panama, having its registered office in Arango-Orillac Building, East 54th Street, Panama, registered in the Commercial Register of Panama under the number 6613, (the «Sole Shareholder»),

hereby represented by Mr Alain Farana, lawyer, residing in Luxembourg, L-1212, 3, rue des Bains, by virtue of one proxy dated June 2nd 2005.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that, pursuant to a share transfer agreement dated on May 9, 2005, duly accepted by the Company in conformity with article 190 of the Law of August 10, 1915 governing commercial companies, HUGO TRADING S.A. prenamed, is the sole actual shareholder of TAMSAT WIRELESS EUROPE, S.à r.l., a société à responsabilité limitée unipersonnelle, incorporated by notarial deed under the name of GEOLUTION LUXEMBOURG, S.à r.l. on February 20, 2003, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 386 of April 9, 2003, the articles of association have been amended by deed of the undersigned notary on January 27, 2004, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 342 of March 26, 2004, by deed of the undersigned notary on August 10, 2004, published in the

Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 1142 of November 12, 2004 and by deed of the undersigned notary of May 20, 2005, not yet published;

- that, the sole shareholder has taken the following resolution:

Sole résolution

The Sole Shareholder decides to transfer the registered office of the Company from L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains to L-9706 Clervaux, Route d'Eselborn 2A, and as a consequence, the Sole Shareholder decides to amend article 2 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

«**Art. 2.** The registered office of the Company is established in Clervaux.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the single shareholder or the shareholders adopted before notary.»

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately six hundred Euro (EUR 600.-).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the French version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le trois juin.

Par-devant, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

HUGO TRADING S.A., une société de droit panaméen, dont le siège social est établi à Arango-Orillac Building, East 54th Street, Panama, inscrite au Registre de Panama sous le numéro 6613, (l'«Associé Unique»),

ici représentée ici par Monsieur Alain Farana, juriste, demeurant à Luxembourg, L-1212, 3, rue des Bains, en vertu d'une procuration du 2 juin 2005.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

La partie comparante, représentée comme stipulé ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'en vertu d'une cession de parts sociales datée du 9 avril 2004, dûment acceptée par la société en conformité avec l'article 190 de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, HUGO TRADING S.A. est le seul et unique associé de la société TAMSAT WIRELESS EUROPE, S.à r.l., une société à responsabilité limitée unipersonnelle, constituée sous la dénomination de GEOLUTION LUXEMBOURG, S.à r.l., suivant acte notarié en date du 20 février 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 386 du 9 avril 2003 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte du notaire instrumentant du 27 janvier 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 342 du 26 mars 2004 et par acte du notaire instrument du 10 août 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1142 du 12 novembre 2004 et par acte du notaire soussigné en date du 20 mai 2005, non encore publié;

- Qu'il a pris la résolution suivante:

Résolution unique

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la société de L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains à L-9706 Clervaux, Route d'Eselborn 2A, et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

«**Art. 2.** Le siège social de la société est établi à Clervaux.

Il pourra à tout moment être transféré dans un autre endroit du Grand-Duché par simple décision de l'associé ou des associés passés devant notaire.»

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, de quelque nature qu'ils soient, incombant à la société à raison du présent acte, sont estimés à six cents euros (600,- EUR).

Le notaire instrumentant, qui affirme avoir une connaissance de la langue anglaise, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est libellé en anglais, suivi d'une traduction française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte français fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Farana, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2005, vol. 24CS, fol. 53, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations..

Luxembourg, le 21 juin 2005.

G. Lecuit.

(055674.3/220/87) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2005.

TAMSAT WIRELESS EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9706 Clervaux, 2A, route d'Eselborn.

R. C. Luxembourg B 92.222.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2005.

G. Lecuit.

(055677.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2005.

BLADER HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R. C. Luxembourg B 35.263.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 14 juin 2005

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs, Madame Joëlle Lietz, Madame Denise Vervaeet et Monsieur Pierre Schill, ainsi que celui du commissaire aux comptes, Fiduciaire GLACIS, S.à r.l., pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2005, réf. LSO-BF08002. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054770.3/506/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2005.

BLADER HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R. C. Luxembourg B 35.263.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2005, réf. LSO-BF07957, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

(054844.3/506/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2005.

WPP LUXEMBOURG IH 2001 HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: USD 25,000.-.

Registered office: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

R. C. Luxembourg B 108.527.

In the year two thousand five, the third day of June.

Before Mr. Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholder of WPP LUXEMBOURG IH 2001 HOLDINGS, S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 6, rue Heine in L-1720 Luxembourg, in the process of being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (the Company). The Company has been incorporated on 31 May 2005 pursuant to a deed of Mr. Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

There appeared WPP LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company) with registered office at 6, rue Heine in L-1720 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 90.028 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mr. Bernard Beerens, avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg and in Brussels, on 2 June 2005,

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. that the Sole Shareholder owns all the shares in the share capital of the Company;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 667,790,000.- (six hundred sixty-seven million seven hundred ninety thousand Dollars of the United States of America) in order to bring the share capital from its present amount of USD 25,000.- (twenty-five thousand Dollars of the United States of America), represented by 250 (two hundred fifty) shares having a nominal value of USD 100.- (one hundred Dollars of the United States of America) each to USD 667,815,000.- (six hundred sixty-seven million eight hundred fifteen thousand Dollars of the United States of America), by way of the issue of 6,677,900 (six million six hundred seventy-seven thousand nine hundred) new shares of the Company, having a nominal value of USD 100.- (one hundred Dollars of the United States of America) each.

2. Subscription and payment to the share capital increase specified in item 1. above.

3. Subsequent amendment of article 4, first paragraph, of the articles of association in order to reflect the increase of the share capital adopted under item 1.

4. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and any lawyer or employee of ALLEN & OVERY LUXEMBOURG to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

5. Miscellaneous.

III. that the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to increase and it hereby increases the share capital of the Company by an amount of USD 667,790,000.- (six hundred sixty-seven million seven hundred ninety thousand Dollars of the United States of America) in order to bring the share capital from its present amount of USD 25,000.- (twenty-five thousand Dollars of the United States of America), represented by 250 (two hundred fifty) shares having a nominal value of USD 100.- (one hundred Dollars of the United States of America) each to USD 667,815,000.- (six hundred sixty-seven million eight hundred fifteen thousand Dollars of the United States of America), by way of the issue of 6,677,900 (six million six hundred seventy-seven thousand nine hundred) new shares of the Company, having a nominal value of USD 100.- (one hundred Dollars of the United States of America) each.

Second resolution

The Meeting resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon, WPP LUXEMBOURG BETA, S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 6, rue Heine in L-1720 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 79.015 (BETA), hereby represented by Mr. Bernard Beerens, prenamed, by virtue of a proxy given in Luxembourg and in Brussels on 2 June 2005, declares to (i) subscribe to 6,677,900 (six million six hundred seventy-seven thousand nine hundred) new shares of the Company, having a nominal value of USD 100.- (one hundred Dollars of the United States of America) each, and to (ii) pay them up entirely by a contribution in kind consisting of all its assets and liabilities, except for those assets contributed to WPP LUXEMBOURG HOLDINGS FOUR, S.à r.l. (HOLDINGS FOUR), such name to be changed into WPP LUXEMBOURG BETA THREE, S.à r.l. (BETA THREE) at the occasion of the extraordinary general meeting of the shareholder of HOLDINGS FOUR deemed to be held simultaneously to the present meeting, a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 6, rue Heine in L-1720 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 106.207 (the BETA Assets) comprising in particular USD 667,790,000 (six hundred sixty-seven million seven hundred ninety thousand Dollars of the United States of America) worth of shares held by Beta in the share capital of WPP IH2001, INC.

Such contribution in kind of the BETA Assets to the Company is made simultaneously with the contribution by BETA of assets and liabilities to BETA THREE, in exchange for an issue of new shares of BETA THREE, at the occasion of an extraordinary general meeting of the sole shareholder of BETA THREE, it being understood that the contributions made by BETA to the Company and to BETA THREE constitute a simultaneous contribution of all the assets and liabilities of BETA.

The extraordinary general meeting of the sole shareholder of BETA THREE is deemed to be held simultaneously to the present Meeting before the undersigned notary.

The contribution in kind of the BETA Assets to the Company, in an aggregate amount of USD 667,790,000.- (six hundred sixty-seven million seven hundred ninety thousand Dollars of the United States of America) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company.

The valuation of the contribution in kind of the BETA Assets to the Company is evidenced by, inter alia, a balance sheet of BETA as per 2 June 2005 and signed for approval by the management of BETA, which shows that the net asset value of the assets and liabilities contributed to the Company is worth at least USD 667,790,000.- (six hundred sixty-seven million seven hundred ninety thousand Dollars of the United States of America).

It results furthermore from a certificate dated 3 June 2005, issued by the management of BETA that:

1. the assets and liabilities (the Assets and Liabilities) contributed by WPP LUXEMBOURG BETA, S.à r.l. (BETA) to WPP LUXEMBOURG IH 2001 HOLDINGS, S.à r.l. (the Company), are shown on the attached balance sheet as per 2 June 2005;

2. based on generally accepted accountancy principles the net worth of the Assets and Liabilities contributed to the Company per the attached balance sheet is valued at least at USD 667,790,000.- (six hundred sixty-seven million seven

hundred ninety thousand Dollars of the United States of America) and since the balance sheet date no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company;

3. the Assets and Liabilities contributed to the Company are freely transferable by BETA and they are not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting their transferability or reducing their value;

4. the contribution of the Assets and Liabilities to the Company is governed by and subject to the terms of a contribution agreement dated as of 3 June by and between BETA, WPP LUXEMBOURG HOLDINGS FOUR, S.à r.l. and the Company (the Contribution Agreement).

5. all formalities to transfer the legal ownership of the Assets and Liabilities contributed to the Company have been or will be accomplished by the management of BETA.»

A copy of the above documents, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be registered with it.

The Meeting resolves to record that the shareholding in the Company is, further to the increase in share capital, as follows:

WPP LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l.	250 shares
WPP LUXEMBOURG BETA, S.à r.l.	6,677,900 shares

Third resolution

The Meeting resolves to amend article 4, first paragraph, of the Articles in order to reflect the above resolution so that it reads henceforth as follows

«**Art. 4. Capital.** The Company's subscribed share capital is set at USD 667,815,000.- (six hundred sixty-seven million eight hundred fifteen thousand Dollars of the United States of America), represented by 6,678,150 (six million six hundred seventy-eight thousand one hundred fifty) shares having a nominal value of USD 100.- (one hundred Dollars of the United States of America) per share.»

Fourth resolution

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company and any lawyer or employee of ALLEN & OVERY LUXEMBOURG to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

Costs

Insofar as the contribution in kind consists of all the assets and liabilities of a company incorporated in the European Union (i.e. the Grand Duchy of Luxembourg) to another company incorporated in the European Union (i.e. the Grand Duchy of Luxembourg) and transferring simultaneously its remaining assets and liabilities to another company incorporated in the European Union (i.e. the Grand Duchy of Luxembourg), the Company refers to article 4-1 of the law dated 29 December 1971, as amended, which provides for capital duty exemption.

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 8,000.- (eight thousand Euro).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le trois juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé de WPP LUXEMBOURG IH 2001 HOLDINGS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, avec siège social au 6, rue Heine à L-1720 Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (la Société). La Société a été constituée le 31 mai 2005 suivant un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

A comparu WPP LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, avec siège social au 6, rue Heine à L-1720 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 90.028 (l'Associé Unique),

ici représentée par Maître Bernard Beerens, avocat, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg et à Bruxelles le 2 juin 2005.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

L'Associé Unique, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. que l'Associé Unique détient toutes les parts dans le capital social de la Société;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de USD 667.790.000.- (six cent soixante-sept millions sept cent quatre-vingt-dix mille dollars des Etats-Unis d'Amérique) afin de porter le capital social de son montant actuel de USD 25.000.- (vingt-cinq mille dollars des Etats-Unis d'Amérique) représenté par 250 (deux cent cinquante) parts

sociales d'une valeur nominale de USD 100,- (cent dollars des Etats-Unis d'Amérique) à USD 667.815.000,- (six cent soixante-sept millions huit cent quinze mille dollars des Etats-Unis d'Amérique) par l'émission de 6.677.900 (six millions six cent soixante-dix-sept mille neuf cents) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de USD 100,- (cent dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune.

2. Souscription et paiement à l'augmentation de capital mentionnée sous le point 1^{er}. ci-dessus.

3. Modification subséquente de l'article 4, paragraphe 1^{er}, des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital spécifiée au point 1^{er}.

4. Modification du registre des parts sociales de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé de ALLEN & OVERY LUXEMBOURG de procéder au nom de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société;

5. Divers.

III. que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter et augmente par la présente le capital social de la Société d'un montant de USD 667.790.000,- (six cent soixante-sept millions sept cent quatre-vingt-dix mille dollars des Etats-Unis d'Amérique) afin de porter le capital social de son montant actuel de USD 25.000,- (vingt-cinq mille dollars des Etats-Unis d'Amérique) représenté par 250 (deux cent cinquante) parts sociales d'une valeur nominale de USD 100,- (cent dollars des Etats-Unis d'Amérique) à USD 667.815.000,- (six cent soixante-sept millions huit cent quinze mille dollars des Etats-Unis d'Amérique) par l'émission de 6.677.900 (six millions six cent soixante-dix-sept mille neuf cents) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de USD 100,- (cent dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et le paiement de l'augmentation de capital:

Intervention - Souscription - Paiement

WPP LUXEMBOURG BETA, S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise ayant son siège social au 6, rue Heine à L-1720 Luxembourg, immatriculée auprès Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 79.015 (BETA), ici représentée par Maître Bernard Beerens, prénommé, agissant en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg et à Bruxelles, le 2 juin 2005, déclare (i) souscrire 6.677.900 (six millions six cent soixante-dix-sept mille neuf cents) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de USD 100,- (cent dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune et (ii) les payer entièrement par un apport en nature se composant de tous ses actifs et passifs, sauf ceux apportés à WPP LUXEMBOURG HOLDINGS FOUR, S.à r.l. (HOLDINGS FOUR), dont la dénomination sociale va être changée en WPP LUXEMBOURG BETA THREE, S.à r.l. (BETA THREE) à l'occasion de l'assemblée générale extraordinaire de l'associé de HOLDINGS FOUR, une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 6, rue Heine à L-1720 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 106.207 (les Actifs de BETA) comprenant en particulier USD 667.790.000,- (six cent soixante-sept millions sept cent quatre-vingt-dix mille) en actions détenues par BETA dans le capital social de WPP IH2001, INC.

Cet apport en nature des Actifs de BETA à la Société est réalisé en même temps que l'apport par BETA des actifs et passifs à BETA THREE en échange d'une émission de nouvelles parts sociales de BETA THREE, à l'occasion d'une assemblée générale extraordinaire de l'associé de BETA THREE, étant entendu que ces apports faits par BETA à la Société et à BETA THREE constituent un apport simultané de tous les actifs et passifs de BETA.

L'assemblée générale extraordinaire des associés de BETA THREE est censée se tenir en même temps que la présente Assemblée, devant le notaire soussigné.

L'apport en nature des Actifs de BETA à la Société d'un montant total de USD 667.790.000,- (six cent soixante-sept millions sept cent quatre-vingt-dix mille dollars des Etats-Unis d'Amérique) sera affecté au compte capital nominal de la Société.

La valeur de l'apport en nature des Actifs de BETA apportés à la Société est documentée par, inter alia, un bilan de BETA daté du 2 juin 2005 et signé pour approbation par la gérance de BETA, qui montre que la valeur nette des actifs et passifs apportés à la Société a une valeur au moins égale à USD 667.790.000 (six cent soixante-sept millions sept cent quatre-vingt-dix mille dollars des Etats-Unis d'Amérique).

Il résulte par ailleurs d'un certificat daté du 3 juin 2005 émis par la gérance de BETA que:

1. les actifs et passifs (les Actifs et Passifs) apportés par WPP LUXEMBOURG BETA, S.à r.l. (BETA) à WPP Luxembourg IH 2001 HOLDINGS, S.à r.l. (la Société) sont mentionnés au bilan ci-joint en date du 2 juin 2005;

2. sur base de principes comptables généralement acceptés, la valeur nette des actifs et passifs apportés à la Société telle que figurant au bilan est estimée à un montant d'au moins USD 667.790.000,- (six cent soixante-sept millions sept cent quatre-vingt-dix mille dollars des Etats-Unis d'Amérique) et que depuis la date dudit bilan, aucun changement matériel n'est intervenu qui aurait déprécié l'apport fait à la Société;

3. les Actifs et Passifs apportés à la Société sont librement transférables par BETA et ne font l'objet d'aucune limitation ou d'une restriction et ne sont grevés d'aucun gage ou d'autre droit limitant leur transférabilité ou réduisant leur valeur;

4. L'apport des Actifs et des Passifs à la Société est régi et soumis aux termes et conditions d'un contrat d'apport daté du 3 juin 2005 entre BETA, WPP LUXEMBOURG HOLDINGS FOUR, S.à r.l. et la Société (le Contrat d'Apport);

5. toutes les formalités de transfert de propriété juridique des Actifs et Passifs apportés à la Société ont été ou seront accomplies par le management de BETA.»

Une copie des documents mentionnés ci-dessus, après avoir été signés ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être enregistrés avec lui.

L'Assemblée décide d'acter que l'actionnariat de la Société, suite à l'augmentation de capital, est le suivant:

WPP LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l.	250 parts sociales
WPP LUXEMBOURG BETA, S.à r.l.	6.677.900 parts sociales

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 4, paragraphe 1^{er}, des statuts de la Société afin de refléter la résolution ci-dessus de sorte qu'il aura la teneur suivante:

«**Art. 4. Capital.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à USD 667.815.000,- (six cent soixante-sept millions huit cent quinze mille dollars des Etats-Unis d'Amérique) représenté par 6.678.150 (six millions six cent soixante-dix-huit mille cent cinquante) parts sociales ayant une valeur nominale de USD 100,- (cent dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune.»

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y faire figurer ce qui précède et de donner pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé de ALLEN & OVERY LUXEMBOURG de procéder au nom de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société.

Frais

L'apport en nature représente la totalité de l'actif et du passif d'une société de l'Union Européenne (à savoir le Grand-Duché de Luxembourg) à une autre société de l'Union Européenne et cédant simultanément ses actifs et passifs restant à une autre société de l'Union Européenne (à savoir le Grand-Duché de Luxembourg), la Société se réfère à l'article 4-1 de la loi sur les apports de capitaux du 29 décembre 1971, telle que modifiée, portant sur l'exonération du droit d'apport.

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, de toute forme, qui incomberont à la Société résultant du présent acte sont estimés à environ huit mille euros (8.000,- EUR).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ledit mandataire a signé le présent acte avec Nous, le notaire.

Signé: B. Beerens, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2005, vol. 24CS, fol. 56, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2005.

J. Elvinger.

(055517.3/211/247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2005.

WPP LUXEMBOURG IH 2001 HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,-.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

R. C. Luxembourg B 108.527.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2005. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(055518.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2005.

HILTON LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 108.785.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le dix juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1) Monsieur Carlo Iantaffi, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

2) Mademoiselle Katuscia Carraesi, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme dit, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est régi par les présents statuts une société anonyme sous la dénomination de HILTON LUX S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Le conseil d'administration peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou à l'étranger.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée à compter de l'acte constitutif. Elle pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 4. La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 150.000,- (cent cinquante mille euros), représenté par 150 (cent cinquante) actions d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille euros) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital autorisé est fixé à EUR 2.000.000,- (deux millions d'euros), représenté par 2.000 (deux mille) actions d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le conseil d'administration est, pendant une période se terminant le 10 juin 2010, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

Art. 6. Toute action est indivisible; la société ne reconnaît, quant à l'exercice des droits accordés aux actionnaires, qu'un seul propriétaire pour chaque titre.

Si le même titre appartient à plusieurs personnes, la société peut suspendre l'exercice des droits y afférents jusqu'à ce qu'une seule d'entre elles soit désignée comme étant à son égard propriétaire du titre.

Administration - Surveillance

Art. 7. La société est administrée par un conseil, composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants sont rééligibles. Le mandat des administrateurs sortants cesse immédiatement après l'assemblée générale annuelle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, nommé par l'assemblée générale des actionnaires, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale des actionnaires, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive. L'administrateur, ainsi nommé par l'assemblée générale des actionnaires, achève le mandat de celui qu'il remplace.

Art. 8. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, au siège social ou en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, indiqué dans les convocations, ou de l'étranger.

Sauf dans le cas de force majeure résultant de guerre, de troubles ou d'autres calamités publiques, le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

Tout membre empêché ou absent peut donner par écrit, par télégramme, par télex ou par télécopieur, confirmés par écrit, à un de ses collègues délégation pour le représenter aux réunions du conseil et voter en son lieu et place.

Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Le conseil d'administration peut, avec l'accord de tous ses membres, prendre, en dehors de toute réunion, des décisions unanimes, écrites, signées séparément par tous les administrateurs.

Art. 9. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur, confirmés par écrit. Ces lettres, télégrammes, télex ou télécopies seront annexés au procès-verbal de la délibération.

Art. 10. De chaque séance du conseil d'administration il sera dressé un procès-verbal qui sera signé par tous les administrateurs qui auront pris part aux délibérations.

Les copies ou extraits, dont production sera faite, seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 11. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 12. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 13. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Art. 14. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Les commissaires ont un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes opérations de la société.

Ils peuvent prendre connaissance, sans déplacement, des livres, de la correspondance, des procès-verbaux et généralement de toutes écritures de la société.

Art. 15. Les administrateurs et commissaires ne contractent, à raison de leur gestion, aucune obligation personnelle relativement aux engagements de la société, mais ils sont responsables vis-à-vis de la société de l'exécution de leur mandat et des fautes commises dans l'exercice de leurs fonctions.

Assemblée générale

Art. 16. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Art. 17. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans la convocation, le 2^e mardi du mois de mars à 15.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Elle peut néanmoins se réunir, à la demande d'un actionnaire, à toute autre date antérieure à celle fixée dans le premier alinéa ci-dessus, à la condition que les autres actionnaires marquent leur accord.

Art. 18. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Elle se tient au lieu indiqué dans les avis de convocation. Les sujets à l'ordre du jour sont mentionnés dans la convocation.

Art. 19. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Art. 20. Chaque action donne droit à une voix. Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Art. 21. L'Assemblée générale ordinaire délibère valablement quelle que soit la portion du capital présente ou représentée. Pour être valables, les résolutions devront être prises à la majorité simple des votes exprimés.

L'assemblée générale extraordinaire ayant pour objet la modification des statuts de la société ne délibère valablement que si la moitié au moins du capital est présente ou représentée. Si cette condition n'est pas remplie, lors de la première convocation, une nouvelle assemblée sera convoquée conformément aux dispositions légales. Les résolutions, pour être valables, devront recueillir le vote favorable d'actionnaires représentant deux tiers au moins des actions présentes ou représentées.

Art. 22. L'assemblée générale est présidée par le président du conseil d'administration ou, à son défaut, par celui qui le remplace.

Le président de l'assemblée désigne le secrétaire et l'assemblée élit un scrutateur.

Art. 23. Les délibérations de l'assemblée générale sont consignées dans un procès-verbal qui mentionne les décisions prises et les déclarations dont les actionnaires demandent l'inscription.

Le procès-verbal est signé par les membres du bureau. Les extraits qui en sont délivrés sont certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 24. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 25. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration peut procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Dissolution - Liquidation

Art. 26. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

Après réalisation de l'actif et l'apurement du passif, les actions de capital seront remboursées. Toutefois elles ne seront prises en considération qu'en proportion de leur degré de libération.

Disposition générale

Art. 27. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2005.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra le 2^e mardi du mois de mars 2006 à 15.00 heures.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ quatre mille euros.

Souscription

Les actions ont été souscrites comme suit par:

1. Carlo Iantaffi	75 actions
2. Katuscia Carraesi	75 actions
Total	150 actions

Ces actions ont été libérées intégralement par des versements en numéraire, de sorte que la somme de EUR 150.000,- (cent cinquante mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoquées, se sont ensuite constituées en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à 3 (trois) et celui des commissaires à 1 (un).
2. Sont nommés administrateurs:
 - a) Monsieur Marco Cameroni, employé privé, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal; Président;
 - b) Madame Marie-Louise Schmit, employée privée, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal;
 - c) Monsieur Andrea Giovanni Carini, employé privé, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
3. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes: Monsieur Claude Weis, comptable, demeurant à Luxembourg.
4. Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire, statuant sur les comptes de 2007.
5. Conformément aux dispositions statutaires, le conseil d'administration est autorisé, après décision préalable de l'assemblée générale, à déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres.

6. L'adresse de la société est fixée à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: C. Iantaffi, K. Carraesi, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2005, vol. 24CS, fol. 60, case 10. – Reçu 1.500 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2005.

J. Elvinger.

(055448.3/211/205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2005.

MAGNA INVEST CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 99.472.

—
EXTRAIT

Le mandat du commissaire aux comptes, MONTBRUN REVISION, S.à r.l., a été prolongé pour une nouvelle période d'une année, expirant à l'issue de l'assemblée générale de 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2005, réf. LSO-BF00668. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(046446.3/304/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2005.

MAGNA INVEST CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 99.472.

—
Le bilan de la société au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2005, réf. LSO-BF00669, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(046449.3/304/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2005.

FIMADEL, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R. C. Luxembourg B 62.075.

—
EXTRAIT

L'Assemblée générale du 26 mai 2005 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Monsieur Henri Grisius, Administrateur, licencié en sciences économiques appliquées, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;

- Madame Nathalie Gautier, Administrateur, employée privée, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;

- Madame Michelle Delfosse, Administrateur-Président, ingénieur civil, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2005.

L'assemblée générale du 26 mai 2005 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- Monsieur Aloyse Scherer, expert comptable, 16, rue Dante, L-1412 Luxembourg

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2005.

Luxembourg, le 26 mai 2005.

Pour FIMADEL, Société Anonyme Holding

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2005, réf. LSO-BE07851. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(045246.3/833/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2005.

**MELROSE RESOURCES, Société à responsabilité limitée,
(anc. PETRECO).**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 39.351.

L'an deux mille cinq, le trois juin.

Par-devant Maître, Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duché du Luxembourg.

A comparu:

La société MELROSE RESOURCES plc, une société constituée selon les lois de l'Angleterre et du Pays de Galles, établie et ayant son siège social à N° 1 Portland Place, London, W1B 1PN, Royaume-Uni, immatriculée en Angleterre et au Pays de Galles sous le numéro 03210072,

dûment représentée par Maître Barbara Imbs, avocat, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse,

en vertu d'une procuration sous seing privée donnée en date du 2 juin 2005,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire, agissant au nom de la partie comparante, et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est la seule et unique associée de la société PETRECO, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois luxembourgeoises, établie et ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 39.351, constituée suivant acte reçu par Maître Reginald Neuman, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 17 janvier 1992, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 291 du 2 juillet 1992, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Hesperange, en date du 8 octobre 1998, publié au Mémorial C, numéro 9 du 7 janvier 1999, modifiés suivant acte reçu par le prédit Maître Gérard Lecuit, en date du 4 avril 2000, publié au Mémorial C, numéro 628 du 4 septembre 2000, et modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 18 novembre 2004, publié au Mémorial C, numéro 141 du 15 février 2005 (ci-après la «Société»)

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes qu'elle a prises en sa qualité d'associée unique de la Société:

Première résolution

L'associée unique décide de modifier la dénomination de la Société pour lui donner la dénomination de MELROSE RESOURCES.

Deuxième résolution

Suite au changement de la dénomination de la Société, l'associée unique décide de modifier l'article 2 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«La société prend la dénomination de MELROSE RESOURCES.»

Frais

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit, incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à huit cents euros (EUR 800,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue d'elle connue à la mandataire de la personne comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B. Imbs, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2005, vol. 148S, fol. 71, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 8 juin 2005.

T. Metzler.

(048048.3/222/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2005.

**MELROSE RESOURCES, Société à responsabilité limitée,
(anc. PETRECO).**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 39.351.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 8 juin 2005.

T. Metzler.

(048050.3/222/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2005.

XEROX LUXEMBOURG, Société Anonyme.
Registered office: L-8005 Bertrange, 15, rue de l'Industrie.
R. C. Luxembourg B 108.660.

STATUTES

In the year two thousand and five, on the fifteenth of June.
Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1) XEROX CREDIT S.A., R.C. Brussels 472900, a company with registered office at B-1930 Zaventem, Wezembeekstraat 5,

2) XEROX S.A., R.C. Brussels 6405, a company with registered office at B-1930 Zaventem, Wezembeekstraat 5, both here represented by M^e Patrick Weinacht, lawyer, with professional address at 222A, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg,

by virtue of two proxies under private seal given on June 9, 2005.

Such proxies after signature ne varietur by the mandatory and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing parties have decided to form amongst themselves a corporation (société anonyme) in accordance with the following Articles of Incorporation:

Art. 1. There is hereby formed a limited corporation under the name of XEROX LUXEMBOURG.

The registered office is established at Bertrange, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place within the Grand-Duchy of Luxembourg by a resolution of the General Meeting of Shareholders.

If extraordinary events of a political, economic, or social nature, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg company.

The Company is established for an unlimited period. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 2. The Company's object is rendering for the account of, amongst other, credit institutions, FSP, UCI or pension funds of Luxembourg or foreign Law one or more of the following services:

- the preparing, in printed or electronic form, of confidential documents for personal use of customers of credit institutions or FSP, UCI investors and premium payers, affiliates and beneficiaries of pension funds;
- the storage of documents mentioned in the preceding sub-paragraph;
- the transmission to persons/entities mentioned in the first sub-paragraph herein above of documents or information concerning their assets and services offered by the given professional;
- the consolidation, on the basis of an express mandate, of the positions maintained by the persons mentioned in the first sub-paragraph herein above with diverse financial professionals.

The Company will also be responsible, for the account of credit institutions, FSP, UCI, or pension funds of Luxembourg or foreign Law, for the operation of IT system and communication networks being parts of the IT and communication device of credit institutions, FSP, UCI or pension funds of Luxembourg or foreign Law. This activity includes the processing or transfer of data kept in the IT device. The Company will also be able to install and to provide maintenance services in respect of the IT systems and communication networks mentioned herein above.

The Company has also for object to render administrative services on behalf of companies of the group to which belongs the Company.

The Company may also carry on any commercial or financial transaction, any business on movable property, proceed to any investment and take participating interests either by way of acquisition, subscription, contribution or otherwise in any company either existing or to be established which has a similar object, or which it may deem useful to its development and in general any industrial, commercial, financial or any kind of transaction directly or indirectly in relation with the above mentioned activities.

Art. 3. The corporate capital is set at one million and five hundred thousand euro (EUR 1,500,000), divided into one thousand shares (1,000) shares with a par value of one thousand and five hundred euro (EUR 1,500) each.

Art. 4. The shares are and shall be all registered shares.

The Company's shares may be issued, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The Company may repurchase its own shares by means of its free reserves under the provisions set forth in Article 49-2 of the amended law of August 10, 1915 on commercial companies.

The capital of the Company may be increased or reduced in one or several steps by resolution of the Board of Directors.

Art. 5. The transfer of shares of the Company is subject to the following requirements:

The shareholder who wishes to transfer all or part of his shares (the «transferor») has to inform the Board of Directors by registered letter of his intention to transfer shares (the «transfer notice»). The transferor has to indicate in the transfer notice the number and the price of the shares for which the transfer is requested, the surname, name, profession and the residence of the proposed transferee(s).

Within fifteen days after the receipt of the transfer notice the Board of Directors shall, in due case, approve the transfer and serve by registered letter a copy of that transfer notice to the shareholders other than the transferor.

The other shareholders shall then have a pre-emption right to purchase the shares for which the transfer is requested. This right is exercised in proportion of the shares owned by each such other shareholder. The non-exercise of the pre-emption right, in whole or in part, by one shareholder increases the pre-emption right of the other shareholders. Under no circumstances can the shares be divided; if the amount of shares to be transferred is not exactly proportional to the amount of shares for which the option can be exercised, the shares in excess are, failing agreement, allotted by drawing lots under the responsibility of the Board of Directors.

The shareholder who intends to exercise his pre-emption right has to inform the Board of Directors by registered letter within thirty days after receipt of the transfer notice sent pursuant to the provisions of paragraph three of this Article, failing which his pre-emption right is forfeited. For the exercise of the pre-emption right deriving from the increase of the shareholders' pre-emption rights pursuant to the provisions of the third sentence of paragraph four of this article, the shareholders will benefit from an additional delay of one month which will start at the end of the thirty days period indicated in the first sentence of this paragraph.

The shareholders who exercise their pre-emption right may acquire the shares at the purchase price indicated in the transfer notice. Any dispute as to whether the purchase price represents fair value which is not resolved by mutual agreement in writing, shall no later than thirty days after the occurrence of such dispute, be referred to an independent auditor appointed by the Board of Directors of the Company. The independent auditor's fees shall be shared amongst transferor and transferee(s). The determination of the purchase price by the independent auditor shall be final and without any recourse.

The pre-emption right can be exercised for all or part of the shares for which the transfer is requested. Within two months after receipt of the transfer notice sent pursuant to the provisions of paragraph two of this Article, the Board of Directors has to approve or to refuse the transfer of shares. If the Board of Directors does neither approve nor refuse the transfer of shares within this delay of two months, the transfer of shares is deemed approved. If the Board of Directors refuses the transfer of shares, the Board within a delay of six months, starting as of the date of its refusal, has to find a purchaser for the offered shares or has to have the shares redeemed by the Company in accordance with the provisions of the Law. If the Board of Directors does not find a purchaser or if the Company does not redeem the offered shares within this delay, the transfer of shares is deemed approved.

Art. 6. The Company shall be managed by a Board of Directors composed of at least three members, who need not be shareholders.

The Directors shall be appointed for a maximum period of six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacancy on the Board of Directors, the remaining Directors have the right to provisionally fill the vacancy; in this case, such a decision must be ratified by the next General Meeting.

Art. 7. The Board of Directors has full power to perform all such acts as shall be necessary or useful to the object of the Company.

All matters not expressly reserved to the General Meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the Board of Directors.

The Board of Directors may elect a Chairman. In the absence of the Chairman, another Director may preside over the meeting.

The Board of Directors can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between Directors, which may be given by letter, telegram, telex or telefax, being permitted.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Resolutions signed by all directors shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or telex.

Unless specifically forbidden by law or otherwise provided from time to time by the Board of Directors, all notices, proxies, minutes, records and documents of whatsoever nature that may be required or used under or in connection with the Company, its management and organisation and these statutes may be produced, delivered and stored in electronic form, with or without signature as appropriate.

In case of urgency, Directors may vote by letter, telegram, telex or telefax.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the chairman has the casting vote.

The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management and the representation of the Company in connection therewith to one or more Directors, managers or other officers; they need not be shareholders of the Company.

Delegation to a member of the Board of Directors is subject to the previous authorization of the General Meeting.

The Company is either bound by the joint signatures of any two Directors or by the sole signature of the managing director.

Art. 8. The Company shall be supervised by one or more Auditors («réviseurs d'entreprises»), who need not be shareholders; they shall be appointed by the Board of Directors for a maximum period of six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

Art. 9. The Company's financial year shall begin on the first of January and end on the thirty-first of December of each year.

Art. 10. The Annual General Meeting shall be held at Bertrange at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the last working day in the month of June at 2.00 p.m.

Art. 11. Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions.

If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without convening notices.

Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

Art. 12. The General Meeting of shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the Company. It shall determine the appropriation and distribution of the net profits.

Art. 13. Under the provisions set forth in Article 72-2 of the law of August 10, 1915 on commercial companies the Board of Directors is authorized to distribute interim dividends.

Art. 14. The amended law of August 10, 1915 on commercial companies shall apply providing these Articles of Incorporation do not state otherwise.

Transitory provisions

1) The first financial year shall begin today and end on December 31, 2005.

2) The first annual general meeting shall be held in 2006.

Subscription and payment

The above-named parties have subscribed the shares as follows:

1) XEROX CREDIT S.A., prenamed, one share	1
2) XEROX S.A., prenamed, nine hundred and ninety-nine shares	999

Total: one thousand shares	1,000
--------------------------------------	-------

All these shares have been fully paid up in cash, so that the sum of one million and five hundred thousand euro (EUR 1,500,000) is forthwith at the free disposal of the Company, as it has been proved to the notary who expressly bears witness to it.

Statement

The notary drawing up the present deed declared that the conditions set forth in Article 26 of the law on commercial companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about eighteen thousand and five hundred euro (EUR 18,500).

Constitutive meeting

Here and now, the above-named parties, representing the entire subscribed share-capital and considering themselves as duly convened, have proceeded to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1) The number of Directors is set at three and that of the Auditors at one.

2) The following have been appointed Directors:

a) Mr Stéphane Jamouille, employee, born on 19 of March 1964 at Liège in Belgium, with professional address at B-1930 Zaventem, Wezembeekstraat 5;

b) Mr Serge Dorthu, employee, born on 27 of December 1951 at Liège in Belgium, with professional address B-1930 Zaventem, Wezembeekstraat 5;

c) Mr Patrick Murciani, employee, born on 28 of October 1954 at Elbiar in France, with professional address at B-1930 Zaventem, Wezembeekstraat 5.

3) The following is appointed Auditor («réviseur d'entreprises»):

PricewaterhouseCoopers, R.C.S. Luxembourg B 65.477, with registered office at L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

4) The mandates of the Directors and the Auditor shall expire immediately after the annual general meeting of the year 2006.

5) The Company shall have its registered office at L-8005 Bertrange, 15, rue de l'Industrie.

6) In conformity with Article 7 of the Articles of Incorporation and Article 60 of the law of 10 August 1915 as amended, the general meeting authorizes the Board of Directors to appoint from its members Mr Serge Dorthu, prenamed, as managing-director, who may validly bind the Company by his sole signature.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the mandatory of the appearing parties, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le quinze juin.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) XEROX CREDIT S.A., R.C. Bruxelles 472900, une société avec siège social à B-1930 Zaventem, Wezembeekstraat 5,

2) XEROX S.A., R.C. Bruxelles 6405, une société avec siège social à B-1930 Zaventem, Wezembeekstraat 5, toutes les deux ici représentées par M^e Patrick Weinacht, avocat, avec adresse professionnelle au, 222A, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg,

en vertu de deux procurations sous seing privé données le 9 juin 2005.

Lesquelles procurations, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes, ès qualités qu'elles agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles.

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de XEROX LUXEMBOURG.

Le siège social est établi à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée. La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prestation pour compte, entre autres, d'établissements de crédit, PSF, OPC ou fonds de pension de droit luxembourgeois ou de droit étranger, d'un ou plusieurs des services suivants:

- la confection, sur support matériel ou électronique, de documents à contenu confidentiel, à destination personnelle de clients d'établissements de crédit ou de PSF, d'investisseurs d'OPC et de cotisants, affiliée ou bénéficiaires de fonds de pension;

- l'archivage des documents visés au tiret précédent;

- la communication aux personnes visées au premier tiret, de documents ou d'informations relatives à leurs avoirs ainsi qu'aux services offerts par le professionnel en cause;

- la consolidation, sur base d'un mandat exprès, des positions que les personnes visées au premier tiret détiennent auprès de différents professionnels financiers.

La Société sera également en charge, pour le compte d'établissements de crédit, PSF, OPC ou fonds de pension de droit luxembourgeois ou de droit étranger, du fonctionnement de systèmes informatiques et de réseaux de communication faisant partie du dispositif informatique et de communication propre d'établissements de crédit, PSF, OPC ou fonds de pension de droit luxembourgeois ou de droit étranger. Cette activité comporte le traitement informatique ou le transfert des données stockées dans le dispositif informatique. La Société pourra également effectuer la mise en place et la maintenance des systèmes informatiques et réseaux visés ci-dessus.

La Société a également pour objet la prestation de services administratifs pour compte de sociétés faisant partie du groupe auquel la Société appartient.

La Société pourra en outre mener ou fournir toute transaction commerciale ou financière, toute opération mobilière, procéder à tout investissement et prise de participation, par voie d'acquisition, de souscription, d'apport ou de toute autre manière dans toute société ou entreprise existante ou à créer, ayant en tout ou en partie un objet similaire ou connexe au sien, ou susceptible d'en faciliter le développement ou l'extension, et généralement effectuer toute opération industrielle, commerciale, financière ou autre pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites.

Art. 3. Le capital social est fixé à un million cinq cent mille euros (EUR 1.500.000), divisé en mille (1.000) actions d'une valeur nominale de mille cinq cents euros (EUR 1.500) chacune.

Art. 4. Les actions sont et resteront toutes nominatives.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision du Conseil d'Administration.

Art. 5. La cession des actions de la Société est soumise aux conditions suivantes:

L'actionnaire qui veut céder tout ou partie de ses actions (le «cédant») doit en informer le Conseil d'Administration par lettre recommandée («l'avis de cession») en indiquant le nombre et le prix des actions dont la cession est demandée, les noms, prénoms, profession et domicile des cessionnaires proposés.

Dans les quinze jours de la réception de l'avis de cession le Conseil d'Administration donne, le cas échéant, son accord et transmet la copie de l'avis de cession aux actionnaires autres que le cédant par lettre recommandée.

Les autres actionnaires auront alors un droit de préemption pour l'achat des actions dont la cession est proposée. Ce droit s'exerce proportionnellement au nombre d'actions possédées par chacun de ces actionnaires. Le non-exercice,

total ou partiel, par un actionnaire de son droit de préemption accroît celui des autres. En aucun cas les actions ne peuvent être fractionnées; si le nombre des actions à céder n'est pas exactement proportionnel au nombre des actions pour lesquelles s'exerce le droit de préemption, les actions en excédent sont, à défaut d'accord, attribuées par la voie du sort et sous la responsabilité du Conseil d'Administration.

L'actionnaire qui entend exercer son droit de préemption doit en informer le Conseil d'Administration par lettre recommandée endéans les trente jours de la réception de l'avis de cession envoyé conformément aux dispositions du troisième paragraphe de cet article, faute de quoi il est déchu de son droit de préemption. Pour l'exercice des droits procédant de l'accroissement des droits de préemption des actionnaires suivant les dispositions de la troisième phrase du quatrième paragraphe de cet article, les actionnaires jouiront d'un délai supplémentaire d'un mois commençant à courir à l'expiration du délai de trente jours indiqué dans la première phrase de ce paragraphe.

Les actionnaires exerçant leur droit de préemption pourront acquérir les actions au prix indiqué dans l'avis de cession. Toute contestation relative à la juste valeur du prix d'achat et n'ayant pas été résolue par accord écrit mutuel entre actionnaires sera, dans un délai maximum de trente jours après la survenance de cette contestation, soumise à un réviseur d'entreprises indépendant nommé par le Conseil d'Administration de la Société. Les honoraires du réviseur d'entreprises indépendant seront partagés entre le cédant et le cessionnaire. La détermination du prix d'achat par le réviseur d'entreprises indépendant sera définitive et sans recours.

Le droit de préemption pourra porter sur tout ou partie seulement des actions faisant l'objet de la demande de cession. Dans un délai de deux mois à partir de la réception de l'avis de cession indiqué au deuxième paragraphe de cet article, le Conseil d'Administration doit approuver ou refuser le transfert des actions. Si le Conseil d'Administration ni approuve ni refuse le transfert des actions dans ce délai de deux mois, le transfert des actions est considéré comme approuvé. Si le Conseil d'Administration refuse le transfert des actions, le Conseil doit, dans un délai de six mois commençant à la date de son refus, trouver un acheteur pour les actions offertes ou doit faire racheter les actions par la société en conformité avec les dispositions de la loi. Si le Conseil d'Administration ne trouve pas un acheteur ou si la Société ne rachète pas les actions offertes dans ce délai, le transfert des actions est considéré comme approuvé.

Art. 6. La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social.

Tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis.

Tout administrateur peut participer à la réunion du conseil d'administration par appel téléphonique ou tout autre moyen de communication similaire, au cours duquel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, et la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence de la personne à cette réunion.

Les résolutions signées par tous les administrateurs produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du conseil d'administration dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent résulter de lettres, télécopies ou télex.

A moins que la loi ne l'interdise spécialement ou qu'il n'en soit disposé autrement de temps en temps par le Conseil d'Administration, toutes les convocations, procurations, minutes, comptes-rendus et documents de quelque nature qu'ils soient requis ou utilisés en relation avec la société, son administration et organisation et les présents statuts pourront être produits, délivrés et conservés sous la forme électronique avec ou sans signature.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

La Société se trouve engagée soit par la signature conjointe de deux administrateurs soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

Art. 8. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs réviseurs d'entreprise, actionnaires ou non, nommés par le Conseil d'Administration pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 9. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 10. L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le dernier jour ouvrable du mois de juin à 14.00 heures à Bertrange au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Art. 11. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 12. L'Assemblée Générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 13. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 14. La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2005.
- 2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2006.

Souscription et libération

Les comparantes précitées ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) XEROX CREDIT S.A., préqualifiée, une action	1
2) XEROX S.A., préqualifiée, neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions	999
Total: mille actions	1.000

Toutes les actions ont été intégralement libérées en espèces de sorte que le montant d'un million cinq cent mille euros (EUR 1.500.000) est désormais à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de dix-huit mille cinq cents euros (EUR 18.500).

Assemblée constitutive

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des réviseurs d'entreprises à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Stéphane Jamouille, employé, né le 19 mars 1964 à Liège en Belgique, avec adresse professionnelle à B-1930 Zaventem, Wezenbeekstraat 5;
 - b) Monsieur Serge Dorthu, employé, né le 27 décembre 1951 à Liège en Belgique, avec adresse professionnelle à B-1930 Zaventem, Wezenbeekstraat 5;
 - c) Monsieur Patrick Murciani, employé, né le 28 octobre 1954 à Elbiar en France, avec adresse professionnelle à B-1930 Zaventem, Wezenbeekstraat 5.
- 3) Est appelé aux fonctions de réviseur d'entreprises: PricewaterhouseCoopers, R.C.S. Luxembourg B 65.477, avec siège social à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.
- 4) Les mandats des administrateurs et réviseur d'entreprises prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2006.
- 5) Le siège de la Société est fixé à L-8005 Bertrange, 15, rue de l'Industrie.
- 6) Conformément à l'article 7 des statuts et à l'article 60 de la loi modifiée du 10 août 1915, l'Assemblée Générale autorise le Conseil d'Administration à nommer parmi ses membres Monsieur Serge Dorthu, préqualifié, aux fonctions d'administrateur-délégué, qui pourra peut engager valablement la Société par sa seule signature.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête des mêmes comparantes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: P. Weinacht, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2005, vol. 148S, fol. 87, case 6. – Reçu 15.000 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2005.

A. Schwachtgen.

(053155.3/230/373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2005.

LES RESTAURANTS DU MAJESTIC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9654 Schleif, Maison 2.

R. C. Luxembourg B 98.288.

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la Société du 24 janvier 2003

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société Anonyme LES RESTAURANTS DU MAJESTIC S.A., ayant son siège social à L-9654 Schleif, Maison 2,

- constituée par-devant Maître Martine Decker, notaire de résidence à Wiltz, le 19 mai 2000,
- inscrite au Registre de Commerce près du Tribunal d'Arrondissement à Diekirch sous B 5.667,
- publiée au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 663 du 15 septembre 2000, page 31.806.

L'assemblée est ouverte à 9.15 heures sous la présidence de Monsieur Marc Reiles, demeurant à L-9654 Schleif, Maison 2,

qui désigne comme secrétaire, Madame Martine Mathelin, demeurant à L-9654 Schleif, Maison 2.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Isabelle Bertrand, demeurant à B-4770 Amel, 167 Deidenberg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour

1. Acceptation de la démission du commissaire aux comptes.

2. Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, est signée par les actionnaires ou par leurs mandataires et par les membres du bureau de l'assemblée.

III.- Il résulte de ladite liste de présences que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée, laquelle en conséquence est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de sa fonction de commissaire aux comptes de la FIDUCIAIRE REUNIES LUXEMBOURGEOISE.

Et lui donne quitus de sa gestion jusqu'à ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme nouveau commissaire aux comptes à compter de ce jour Monsieur André Gilis, né le 14 avril 1944, demeurant à L-9709 Clervaux, 7, route de Marnach.

Son mandat prendra fin, lors de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mille cinq.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 9.45 heures.

M. Reiles / M. Mathelin / I. Bertrand

Le Président / La secrétaire / Le scrutateur

Enregistré à Diekirch, le 21 octobre 2004, réf. DSO-AV00178. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(901643.3/000/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 18 mai 2005.

FINANCIERE B.P.P. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 69.916.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale qui s'est tenue le 27 août 2004 à 13.00 heures à Luxembourg

L'Assemblée décide, à l'unanimité, de ratifier la nomination de:

- Monsieur Jean Quintus, nommé par voie de cooptation lors du conseil d'administration en date du 8 septembre 2003,

- Monsieur Koen Lozie, nommé par voie de cooptation lors du conseil d'administration en date du 12 septembre 2003.

Leur mandat terminera celui de leur prédécesseur et viendra à échéance lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2004.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juin 2005, réf. LSO-BF00355. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(045312.3/1172/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2005.

BASTIAN PRINT SOLUTIONS S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-5365 Munsbach, 19, Parc d'Activité Syrdall.
H. R. Luxemburg B 108.391.

 —
STATUTEN

Im Jahre zweitausendfünf, den fünfundzwanzigsten Mai.
Vor dem unterzeichneten Notar Jean-Paul Hencks, im Amtssitz in Luxemburg.

Sind erschienen:

1. Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung NIKOLAUS BASTIAN DRUCK UND VERLAG GmbH, eingetragen im Handelsregister Deutschland, Nummer HR B 4.074, mit Sitz in D-54343 Föhren, Robert-Schumann-Str. 5, hier vertreten durch den einzelvertretungsberechtigten Geschäftsführer, Herrn Karl-Heinz Kessel, wohnhaft in D-54292 Trier, Arbogaststrasse 10.
 2. Die Aktiengesellschaft ATMOSFAEHR HOLDING S.A., eingetragen im Handelsregister Luxemburg, Nummer B 69.790, mit Sitz in L-1470 Luxembourg, 44, route d'Esch, hier vertreten durch Herrn Robert Weirig, Privatbeamter, wohnhaft in L-5252 Sandweiler, 30, rue Michel Rodange, aufgrund privatschriftlicher Vollmacht ausgestellt in Luxemburg, am 23. Mai 2005, welche gegenwärtiger Urkunde beigegeben bleibt.
- Diese Erschienenen ersuchten den instrumentierenden Notar, wie folgt die Satzung einer von ihnen zu gründenden Aktiengesellschaft (société anonyme) zu beurkunden:

Kapitel I.- Bezeichnung, Sitz, Zweck, Dauer

Art. 1. Es wird eine Aktiengesellschaft (société anonyme) gegründet unter der Bezeichnung BASTIAN PRINT SOLUTIONS S.A.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Munsbach.

Falls durch außergewöhnliche Ereignisse politischer oder wirtschaftlicher Art die Gesellschaft in ihrer Tätigkeit am Gesellschaftssitz, oder der reibungslose Verkehr zwischen dem Sitz der Gesellschaft und dem Ausland behindert wird oder eine solche Behinderung vorauszusehen ist, kann der Sitz der Gesellschaft durch einfachen Beschluß vorübergehend, bis zur endgültigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse, ins Ausland verlegt werden.

Die vorübergehende Verlegung des Gesellschaftssitzes beeinträchtigt nicht die Nationalität der Gesellschaft; die diesbezügliche Entscheidung wird getroffen und Drittpersonen zur Kenntnis gebracht durch dasjenige Gesellschaftsgremium, welches unter den gegebenen Umständen am besten hierzu befähigt ist.

Art. 3. Die Gesellschaft hat eine unbestimmte Dauer.

Art. 4. Zweck der Gesellschaft ist die Ausführung, die Herstellung und der Handel von und mit sämtlichen Druckarbeiten sowie alle damit direkt oder indirekt verbundenen Nebenleistungen.

Zweck der Gesellschaft ist weiterhin die Erbringung von allgemeinen Dienstleistungen und Verwaltungstätigkeiten.

Die Gesellschaft kann Beteiligungen unter welcher Form auch immer, an luxemburgischen oder ausländischen Gesellschaften aufnehmen sowie die Verwaltung, die Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen vornehmen.

Die Gesellschaft kann beliebige Wertpapiere und Rechte erwerben, auf dem Wege einer Beteiligung, Einbringung, festen Übernahme oder Kaufoption, Verwertung oder jeder anderen beliebigen Form; sie kann teilnehmen an der Gründung, Ausdehnung und Kontrolle von allen Gesellschaften und Unternehmen und denselben jede Art von Hilfe angedeihen lassen. Sie kann Darlehen aufnehmen oder gewähren, mit oder ohne Garantie, an der Entwicklung von Gesellschaften teilhaben und alle Tätigkeiten ausüben, die ihr im Hinblick auf den Gesellschaftszweck als sinnvoll erscheinen.

Die Gesellschaft kann auch Patente oder Lizenzen und andere, davon abgeleitete oder dieselben ergänzenden Rechte erwerben, verwalten und verwerten.

Kapitel II.- Gesellschaftskapital, Aktien

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt fünfundfünfzigtausend Euro (55.000,00 EUR), eingeteilt in zweitausendzweihundert (2.200) Aktien mit einem Nominalwert von je fünfundzwanzig Euro (25,00 EUR).

Nach Wunsch der Aktionäre können Einzelaktien oder Zertifikate über zwei oder mehrere Aktien ausgestellt werden.

Die Aktien sind Namens- oder Inhaberaktien, nach Wahl der Aktionäre.

Die Gesellschaft kann zum Rückkauf ihrer eigenen Aktien schreiten, unter den durch das Gesetz vorgesehenen Bedingungen.

Unter den gesetzlichen Bedingungen kann ebenfalls das Gesellschaftskapital erhöht oder vermindert werden.

Kapitel III.- Verwaltung

Art. 6. Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet. Die Mitglieder des Verwaltungsrates müssen nicht Aktionär der Gesellschaft sein. Sie werden ernannt von der Generalversammlung der Aktionäre; die Dauer ihrer Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten.

Die Generalversammlung der Aktionäre kann zu jeder Zeit die Mitglieder des Verwaltungsrates abberufen.

Die Anzahl der Mitglieder des Verwaltungsrates, ihre Bezüge und die Dauer ihrer Amtszeit werden von der Generalversammlung festgesetzt.

Art. 7. Der Verwaltungsrat bestellt aus seiner Mitte einen Präsidenten.

Die Sitzungen des Verwaltungsrates werden einberufen durch den Präsidenten, so oft das Interesse der Gesellschaft es verlangt. Der Verwaltungsrat muß einberufen werden, falls zwei Verwaltungsratsmitglieder es verlangen.

Zum ersten Mal kann die der Gesellschaftsgründung folgende ausserordentliche Generalversammlung einen Vorsitzenden, einen Präsidenten oder einen Delegierten des Verwaltungsrats ernennen.

Art. 8. Der Verwaltungsrat ist mit den weitestgehenden Vollmachten versehen, um die Verwaltung und die Geschäfte der Gesellschaft durchzuführen. Grundsätzlich ist er zuständig für alle Handlungen, welche nicht durch die Satzung oder durch das Gesetz der Generalversammlung vorbehalten sind. Mit dem Einverständnis der Kommissare kann der Verwaltungsrat, unter den gesetzlichen Bestimmungen, Vorschüsse auf Dividenden zahlen.

Art. 9. Drittpersonen gegenüber wird die Gesellschaft durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern, von denen eine die des geschäftsführenden Verwaltungsratsmitgliedes des Verwaltungsrates sein muß, oder durch die Einzelunterschrift des geschäftsführenden Verwaltungsratsmitgliedes des Verwaltungsrates verpflichtet, ungeachtet der in Artikel 10. der Satzung vorgesehenen Vollmachten.

Art. 10. Der Verwaltungsrat kann die tägliche Geschäftsführung der Gesellschaft sowie die Vertretung derselben im Bezug auf die tägliche Geschäftsführung an eines oder mehrere Mitglieder des Verwaltungsrates übertragen, welche die Bezeichnung von geschäftsführenden Verwaltungsratsmitgliedern tragen.

Der Verwaltungsrat kann weiterhin die gesamte Geschäftsverwaltung oder bestimmte Punkte und Bereiche davon an einen oder mehreren Direktoren übertragen, oder für bestimmte Funktionen Sondervollmachten an von ihm gewählte Prokuristen abgeben, die weder Mitglied des Verwaltungsrates, noch Aktionäre der Gesellschaft zu sein brauchen.

Art. 11. In sämtlichen Rechtssachen wird die Gesellschaft, sei es als Klägerin, sei es als Beklagte, durch den Verwaltungsrat, oder ein vom Verwaltungsrat dazu bestimmtes Verwaltungsratsmitglied, vertreten.

Kapitel IV.- Aufsicht

Art. 12. Die Aufsicht der Gesellschaft untersteht einem oder mehreren Kommissaren. Die Kommissare werden durch die Generalversammlung ernannt. Die Generalversammlung bestimmt desweiteren über ihre Anzahl, ihre Bezüge und über die Dauer ihres Mandates.

Die Dauer des Mandates der Kommissare darf sechs Jahre nicht überschreiten.

Kapitel V.- Generalversammlung

Art. 13. Eine jährliche Generalversammlung findet am Gesellschaftssitz oder an dem in der Einberufung angegebenen Ort, am letzten Freitag des Monats mai eines jeden Jahres um 10.00 Uhr statt.

Sollte dieser Tag ein gesetzlicher Feiertag sein, so wird die Versammlung auf den nächstfolgenden Arbeitstag verschoben.

Kapitel VI. - Geschäftsjahr, Jahresergebnis

Art. 14. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 15. Der Reingewinn besteht aus dem Überschuß, welcher in der Bilanz nach Abzug der Verbindlichkeiten, Kosten, Abschreibungen und sonstigen Lasten verbleibt.

Jährlich sind fünf Prozent (5,00%) des Reingewinnes den gesetzlichen Rücklagen zuzuführen, und zwar solange bis die Rücklagen zehn Prozent (10,0%) des Gesellschaftskapitals erreicht haben. Falls die Rücklagen, aus welchem Grunde es auch sei, vermindert werden sollten, so sind die jährlichen Zuführungen von fünf Prozent (5,0%) des Reingewinnes wieder aufzunehmen.

Über den hinausgehenden Betrag des Reingewinnes verfügt die Generalversammlung nach freiem Ermessen.

Kapitel VII.- Auflösung, Liquidation

Art. 16. Die Gesellschaft kann durch Beschluss der Generalversammlung aufgelöst werden.

Gelangt die Gesellschaft zur Auflösung, so erfolgt ihre Liquidation durch einen oder mehrere Liquidatoren. Liquidatoren können sowohl physische Personen als auch Gesellschaften sein. Die Ernennung der Liquidatoren, die Festsetzung ihrer Befugnisse und ihre Bezüge werden durch die Generalversammlung vorgenommen.

Kapitel VIII.- Allgemeines

Art. 17. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung vorgesehen sind, wird auf die Bestimmungen des luxemburgischen Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften einschließlich allen Ergänzungen und Änderungen hingewiesen.

Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2005.

Die erste Generalversammlung findet im Jahr 2006 statt.

Zeichnung der Aktien

Nachdem die Satzung der Gesellschaft wie hiavor angegeben verabschiedet wurde, haben die Gründer die Aktien wie folgt gezeichnet:

1) Die Gesellschaft NIKOLAUS BASTIAN DRUCK UND VERLAG GmbH, vorgenannt, achthundert Aktien	800
2) Die Gesellschaft ATMOSFAEHR HOLDING S.A., vorgenannt, tausendvierhundert Aktien	1.400
Total: zweitausendzweihundert Aktien	2.200

Die hiervor gezeichneten Aktien wurden voll in bar eingezahlt, sodaß der Gesellschaft ab heute die Summe von fünf- undfünfzigtausend Euro (55.000,- EUR) zur Verfügung steht, Worüber dem unterzeichneten Notar der Nachweis gebracht wurde.

Feststellung

Der unterzeichnete Notar stellt fest, daß alle Voraussetzungen nach Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften gegeben sind und vermerkt ausdrücklich die Einhaltung der gesetzlich vorgeschriebenen Bedingungen.

Kosten

Der Gesamtbetrag aller Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Abgaben, die der Gesellschaft im Zusammenhang mit ihrer Gründung erwachsen oder berechnet werden, wird abgeschätzt auf 3.000,- EUR.

Ausserordentliche Generalversammlung

Sodann haben sich die Erschienenen, welche die Gesamtheit des gezeichneten Gesellschaftskapitals vertreten, zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammengefunden, zu welcher sie sich als ordentlich einberufen betrachten. Sie stellen fest, daß die Generalversammlung rechtskräftig bestellt ist und fassen einstimmig folgende Beschlüsse:

1. Die Anzahl der Verwaltungsratsmitglieder wird festgesetzt auf drei Personen, diejenige der Kommissare auf eine Person.

2. Zu Verwaltungsratsmitgliedern werden bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2011 berufen:

a) Herr Karl-Heinz Kessel, Diplom-Kaufmann, geboren am 20. April 1956 in Neumagen-Dhron (Deutschland), wohnhaft in D-54292 Trier, Arbogaststrasse 10.

b) Herr Hans-Peter Eiden, Diplom-Ingenieur, geboren am 21. Juni 1955 in Hermeskeil (Deutschland), wohnhaft in D-54411 Hermeskeil, Nelkenweg 21.

c) Herr Jeannot Winckel, Privatbeamter, geboren am 17. April 1955 in Rumelange, wohnhaft in L-3741 Rumelange, rue du Parc 7.

Herr Karl-Heinz Kessel wird zum geschäftsführenden Verwaltungsratsmitglied und zum Präsidenten des Verwaltungsrates ernannt und kann die Gesellschaft bei allen Rechtsgeschäften durch seine alleinige Unterschrift vertreten. Die übrigen Mitglieder des Verwaltungsrates können die Gesellschaft nur durch gemeinsame Unterschrift mit Herrn Karl-Heinz Kessel vertreten.

3. Zum Kommissar wird bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2011 berufen:

Die Gesellschaft LIGHTHOUSE SERVICES, S.à r.l., eingetragen im Handelsregister Luxembourg, Nummer B 69.995, mit Sitz in L-1470 Luxembourg, 44, route d'Esch.

4. Der Gesellschaftssitz befindet sich in L-5365 Munsbach, 19, Parc d'Activité Syrdall.

Worüber Urkunde, aufgenommen in der Amtsstube in Luxemburg.

Nach Vorlesung von allem Vorstehenden an die Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: R. Weirig, K.-H. Kessel, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2005, vol. 24CS, fol. 39, case 2. – Reçu 550 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, zum Zweck der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Luxemburg, den 6. Juni 2005.

J.-P. Hencks.

(047484.3/216/160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2005.

TRIPODE ONE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4831 Rodange, 89, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 90.580.

EXTRAIT

L'Assemblée générale ordinaire du 17 mai 2005 a pris note de la démission de Monsieur Michel Poncelet de ses fonctions d'administrateur et à nommer en remplacement:

- Monsieur François Delmotte, Administrateur de sociétés, administrateur, 16, rue Hemricourt, B-4600 Liège, Belgique.

Son mandat prendra fin en même temps que les autres mandats en cours, à savoir lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2007.

Luxemburg, le 17 mai 2005.

Pour TRIPODE ONE S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2005, réf. LSO-BE07831. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(045255.3/833/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2005.

RELIANCE FINANCE LIMITED, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R. C. Luxembourg B 18.853.

—
EXTRAIT

L'Assemblée générale du 26 mai 2005 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Monsieur Laurent Heiliger, Administrateur, licencié en sciences commerciales et financières, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;

- Madame Michelle Delfosse, Administrateur, ingénieur civil, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;

- Monsieur Henri Grisius, Administrateur-Président, licencié en sciences économiques appliquées, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2005.

L'assemblée générale du 26 mai 2005 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes:

- Monsieur Aloyse Scherer, expert comptable, 16, rue Dante, L-1412 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2005.

Luxembourg, le 26 mai 2005

Pour RELIANCE FINANCE LIMITED, Société Anonyme Holding

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2005, réf. LSO-BE07840. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(045252.3/833/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2005.

LUXICAV SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 30.337.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège social en 27 janvier 2003

Deuxième résolution

Selon les recommandations émises par le Conseil d'administration, l'assemblée décide de ne pas distribuer de dividende aux actionnaires de classe «A».

Quatrième résolution

L'assemblée décide de reconduire les mandats d'administrateur pour un an. Seul le mandat de M. Arnaldo Lanteri ne sera pas reconduit, suite à sa démission en date du 20 janvier 2003. L'assemblée décide de nommer en remplacement de M. Arnaldo Lanteri, M. Claudio Bacceli comme administrateur de la société, sous réserve de l'approbation de la Commission de Surveillance du Secteur Financier.

L'assemblée décide de ratifier la nomination de ERNST & YOUNG comme réviseur de la société pour l'exercice 2003.

Ces mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2002-2003. Dès lors, le Conseil aura la composition suivante:

Le Conseil d'administration:

MM. Claude Deschenaux, Société Européenne de Banque, 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Président.

Patrick Ehrhardt, Société Européenne de Banque, 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Administrateur.

Claudio Bacceli, Société Européenne de Banque, 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Administrateur.

Mme Catherine Huet, Société Européenne de Banque, 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Administrateur et Secrétaire.

Le Réviseur d'Entreprises:

ERNST & YOUNG, 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

LUXICAV, Sicav

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque Domiciliaire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2005, réf. LSO-BF01347. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(046573.3/024/38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2005.

**HERITAGE COMMERCIAL VENTURES S.A., Société Anonyme,
(anc. SONNKOGEL).**

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R. C. Luxembourg B 105.172.

—
EXTRAIT

L'Assemblée générale du 25 mai 2005 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Monsieur Martin Lidgren, Administrateur A, Président, administrateur de sociétés, Getingevägen 3 LHG 11, S-22241 Lund, Suède;

- Monsieur Henri Grisius, Administrateur B, licencié en sciences économiques appliquées, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;

- Monsieur Laurent Heiliger, Administrateur B, licencié en sciences commerciales et financières, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2005.

L'assemblée générale du 25 mai 2005 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes. Monsieur Aloyse Scherer, expert comptable, 16, rue Dante, L-1412 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2005.

Luxembourg, le 25 mai 2005.

Pour HERITAGE COMMERCIAL VENTURES S.A. (anc. SONNKOGEL), Société Anonyme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2005, réf. LSO-BE07860. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(045258.3/833/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2005.

FIDELITY FUNDS II, Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1021 Luxembourg, place de l'Etoile.
R. C. Luxembourg B 76.939.

—
Extrait des Résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 26 mai 2005

L'assemblée a décidé:

* D'élire douze (12) administrateurs, en particulier de réélire les douze (12) administrateurs actuels:

- Edward C. Johnson 3d,
- Barry R. J. Bateman,
- Glen R. Moreno,
- David J. Saul,
- Helmert Frans van den Hoven,
- Sir Charles Fraser,
- Jean Hamilius,
- Frank Mutch,
- Arno Morenz,
- Alexander Kemner,
- Simon Haslam,
- FIDELITY INVESTMENTS LUXEMBOURG S.A.

* D'augmenter le nombre d'administrateurs à treize (13) et d'élire Monsieur Glen Fukushima comme nouvel administrateur.

Ces administrateurs ont été élus jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire, à moins qu'un successeur ne soit désigné avant cette date.

* D'élire le Réviseur d'entreprise, en particulier de réélire PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., Luxembourg, comme réviseur de la société pour l'année fiscale actuelle.

PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., Luxembourg, sont réélus jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire et jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Luxembourg, le 26 mai 2005.

Pour FIDELITY FUNDS II, Sicav

FIDELITY INVESTMENTS LUXEMBOURG S.A. / N. Phillips

Administratrice / Secrétaire de l'assemblée générale ordinaire

M. Wathelet

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2005, réf. LSO-BE07458. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(045508.3/850/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2005.

52552

CANACO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9964 Huldange, 13, route de Stavelot.
R. C. Luxembourg B 96.573.

—
RESOLUTION

La FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l., démissionne de son poste de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

Munsbach, le 18 mai 2005.

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2005, réf. LSO-BE06235. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(046508.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2005.

SINICE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 69.533.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2005, réf. LSO-BF01342, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

(046571.3/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2005.

SINICE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 69.533.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 10 mars 2005

Résolutions

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2005 comme suit:

Conseil d'administration:

MM. Maurizio Perego, dirigeant d'entreprises, demeurant à Milan (Italie), président;
demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

LUX-AUDIT REVISION, S.à r.l., 257, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2005, réf. LSO-BF01343. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(046576.3/024/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2005.

SPK IMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 87.045.

M^e Lex Thielen dénonce le siège social de la société SPK IMMO S.A., qui était domiciliée en son étude au 10, rue Willy Goergen, L-1636 Luxembourg.

Le numéro de R.C.S. de ladite société est le B 87.045.

Luxembourg, le 2 juin 2005.

L. Thielen.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2005, réf. LSO-BF01552. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(046743.2//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2005.

TREDEGAR EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 61.649.

—
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés
tenue le 23 mai 2005 à 9.30 heures au siège social*

Première résolution

L'Assemblée accuse réception de la lettre de démission datée du 1^{er} avril 2005 de M. Tom Cochran, Gérant de la Société, et décide d'accepter cette démission. L'Assemblée le félicite pour les services rendus jusqu'à ce jour en tant que membre du Conseil de Gérance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de nommer, avec effet au 23 mai 2005, comme nouveau Gérant de la Société en remplacement du Gérant démissionnaire, M. Stefano Lupi, né le 11 août 1962 à Lucca en Italie, titulaire d'un passeport n° A594843, résident Via dell'Indipendenza n° 19 à Buggiano. Son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Toutes ces résolutions sont adoptées à l'unanimité.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Agent Administratif

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2005, réf. LSO-BF01352. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(046579.3/024/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2005.

X SEPTEMBRE REAL ESTATE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 68.718.

—
Le soussigné, un des trois administrateurs de la société X SEPTEMBRE REAL ESTATE S.A., société luxembourgeoise constituée et régie selon les lois en vigueur à Luxembourg, dont le siège social est enregistré au 38, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, et enregistrée au registre du commerce et des sociétés du Luxembourg sous le n° B 68.718, adopte, par la présente, la résolution suivante:

Je démissionne en tant que membre du Conseil d'Administration de:

- X SEPTEMBRE REAL ESTATE S.A.

Cette démission prend effet immédiatement.

Emise et signée le 31 mai 2005.

Pour et au nom de OXFORDSHIRE SERVICES LTD.

Un des trois administrateurs de X SEPTEMBRE REAL ESTATE S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2005, réf. LSO-BF01519. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(046621.2//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2005.

PROVEMO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4024 Esch-sur-Alzette, 371, route de Belval.
R. C. Luxembourg B 20.539.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société PROVEMO, S.à r.l., tenue en date du 2 juin 2005 que:

Monsieur Marco Bei a été nommé gérant de la société en remplacement de Monsieur Carlos Alberto Teles Dos Santos, démissionnaire.

Pour extrait conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2005, réf. LSO-BF01849. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(046731.3/317/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2005.

52554

SOCIETE D'ASSISTANCE TECHNIQUE ET ECOLOGIQUE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 22.259.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société SOCIETE D'ASSISTANCE TECHNIQUE ET ECOLOGIQUE S.A., qui s'est tenue en date du 31 mai 2005 que:

1) le conseil accepte la démission de Monsieur François Manti comme administrateur de la société avec effet au 31 mai 2005.

2) Monsieur Guy Ludovissy est nommé comme administrateur de la société avec effet au 31 mai 2005, suivant Article 51 de la loi sur les sociétés commerciales de 1915.

Monsieur Guy Ludovissy terminera le mandat de Monsieur François Manti jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2009.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2005, réf. LSO-BF00842. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(046624.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2005.

TK ALUMINIUM US, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 237.400,-.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 88.955.

RECTIFICATIF

Il est porté à la connaissance de tiers qu'une erreur s'est glissée dans le formulaire de réquisition lors de l'inscription de Monsieur Johan Dejans, gérant de la société émargée, auprès du Registre de Commerce et des Sociétés. En effet, le mandat de gérant de Monsieur Dejans a une durée indéterminée.

Luxembourg, le 30 mai 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2005, réf. LSO-BF00792. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(046671.3/655/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2005.

ROMANEE CONTE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 71.059.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 12 mai 2005, les mandats des administrateurs:

- Monsieur Carl Speecke, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;
 - Monsieur Koen van Baren, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;
 - Madame Tjitske Strikwerda, Résidence du Métropole, 9800 Monte-Carlo;
- ont été renouvelés et prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2006.

Le mandat du Commissaire aux comptes:

- COMCOLUX S.A., 123, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg;
- a été renouvelé et prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2006.

Changement d'adresse des administrateurs suivants:

- Monsieur Carl Speecke, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;
- Monsieur Koen van Baren, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2005.

Pour ROMANEE CONTE S.A.

C. Speecke

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2005, réf. LSO-BF00881. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(047794.3/029/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2005.

INTERNATIONAL FINANCING INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 33.297.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2005, réf. LSO-BF01448, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2005.

Signature.

(046972.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2005.

INTERNATIONAL FINANCING INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 33.297.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2005, réf. LSO-BF01449, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2005.

Signature.

(046979.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2005.

INTERNATIONAL FINANCING INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 33.297.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2005, réf. LSO-BF01450, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2005.

Signature.

(046980.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2005.

INTERNATIONAL FINANCING INVESTMENT S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.
H. R. Luxemburg B 33.297.

*Auszug aus dem Sitzungsprotokoll der ordentlichen Generalversammlung vom Montag, 3. Mai 2004,
abgehalten am Gesellschaftssitz*

Die Versammlung hat in der vorgenannten Sitzung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1. Die Mandate der Verwaltungsräte werden bis nach Ende der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2010 verlängert.

2. Der amtierende Aufsichtskommissar LCG CONSULTING GROUP S.A. wird abberufen.

3. Zum neuen Aufsichtskommissar wird die LCG INTERNATIONAL AG gewählt.

Das Mandat entfällt sofort nach der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2010.

Luxemburg, den 3. Mai 2004.

Die Versammlung

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2005, réf. LSO-BF01462. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(046992.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2005.

REIGATE SQUARE HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 78.504.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2005.

J. Elvinger

Notaire

(047116.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2005.

TEKSID ALUMINUM LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 93.266.

RECTIFICATIF

Il est porté à la connaissance de tiers qu'une erreur s'est glissée dans le formulaire de réquisition lors de l'inscription de Monsieur Johan Dejans, gérant de la société émarginée, auprès du Registre de Commerce et des Sociétés. En effet, le mandat de gérant de Monsieur Dejans a une durée indéterminée.

Luxembourg, le 30 mai 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2005, réf. LSO-BF00797. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(046674.3/655/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2005.

TECHNOCOM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.
R. C. Luxembourg B 50.328.

Extrait de résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 avril 2005

Les associés de TECHNOCOM, S.à r.l., réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au siège social de la société le 18 avril 2005 décident, à l'unanimité, de transférer le siège de ladite société à l'adresse suivante:

19, rue Sigismond, L-2537 Luxembourg.

Cette résolution a un effet immédiat.

Luxembourg, le 18 avril 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2005, réf. LSO-BF01598. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(046739.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2005.

REGENCY ENTERPRISES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 15.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 77.877.

Changement d'adresse des gérants suivants:

- Monsieur Koen van Baren, Gérant A, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

- Madame Ruth Brand, Gérant B, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

- Monsieur Carl Speecke, Gérant B, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2005.

Pour REGENCY ENTERPRISES, S.à r.l.

R. Brand

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2005, réf. LSO-BF01200. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(047786.3/029/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2005.

C.G.P.A. Ré, Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R. C. Luxembourg B 46.753.

L'an deux mille cinq, le deux juin.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme C.G.P.A. Ré, avec siège social à L-5365 Münsbach, 6, Parc d'Activités Syrdall,

constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, alors notaire de résidence à Mersch en date du 27 janvier 1994, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 214 du 1^{er} juin 1994,

modifiée suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich en date du 25 juin 2001, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 19 du 4 janvier 2002,

modifiée suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich en date du 25 novembre 2002, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 72 du 24 janvier 2003,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 46.753.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 14.30 heures sous la présidence de Madame Nathalie Krachmanian, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président nomme comme secrétaire Monsieur Régis Galiotto, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Laurence Parriere, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant constitué, le président requiert le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Transfert du siège social de la société au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg avec effet au 1^{er} mai 2005.

2. Modification subséquente du 1^{er} alinéa de l'article 2 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 2, premier alinéa.** Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré dans tout autre endroit de la commune par décision du conseil d'administration.»

3. Acceptation de la démission de M. Maurice Haag avec effet au 6 avril 2005.

4. Divers.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires ou par leurs mandataires et par les membres du bureau de l'assemblée, restera annexée aux présentes.

Les procurations des actionnaires représentés, paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte.

III. Il résulte de ladite liste de présences que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée, laquelle en conséquence est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société vers L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, avec effet au 1^{er} mai 2005.

«**Art. 2, premier alinéa.** Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré dans tout autre endroit de la commune par décision du conseil d'administration.»

Deuxième résolution

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Maurice Haag de ses fonctions d'administrateur de la société avec effet au 6 avril 2005 et lui confère pleine et entière décharge.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour la présente assemblée a été clôturée à 14.40 heures.

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, rémunération et charges qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont évalués à 900,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus par le notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: N. Krachmanian, R. Galiotto, L. Parriere, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2005, vol. 148S, fol. 75, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 14 juin 2005.

P. Decker.

(051646.3/206/62) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2005.

C.G.P.A. RE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R. C. Luxembourg B 46.753.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 13 juin 2005.

Pour la société

P. Decker

Le notaire

(051647.3/206/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2005.

VETRELLI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Adames.
R. C. S. Luxembourg B 49.987.

—
Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2005.

J. Elvinger
Notaire

(047117.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2005.

NDIF S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. S Luxembourg B 88.275.

—
Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2005.

J. Elvinger
Notaire

(047118.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2005.

KOEKKEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. S Luxembourg B 61.498.

—
Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2005.

J. Elvinger
Notaire

(047119.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2005.

TAMWEEVIEW S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.
R. C. Luxembourg B 66.944.

—
Le bilan et l'affectation du résultats au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 7 juin 2005, réf. LSO-BF01714, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2005.

TAMWEEVIEW S.A.
MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.
Administrateur-Délégué
Signatures

(047162.3/683/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2005.

SITROF HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 92.573.

—
Résolution du 19 mai 2005

Le siège social de la société a été transféré de 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Luxembourg, le 19 mai 2005.

Pour avis sincère et conforme
Pour SITROF HOLDING S.A.
UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2005, réf. LSO-BF02776. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049768.3/029/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2005.

DE WENDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 58.890.

Le bilan et l'affectation du résultats au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 7 juin 2005, réf. LSO-BF01749, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2005.

DE WENDING S.A.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Administrateur-Délégué

Signatures

(047181.3/683/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2005.

ABN AMRO ASSET BACKED INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 96.780.

Le bilan et l'affectation du résultats au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 7 juin 2005, réf. LSO-BF01766, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2005.

ABN AMRO ASSET BACKED INVESTMENTS, S.à r.l.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Gérant

Signatures

(047226.3/683/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2005.

SAT TELECOMMUNICATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 123, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 100.345.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 8 avril 2004, acte publié au Mémorial C n° 625 du 17 juin 2004.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2005, réf. LSO-BF005689, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SAT TELECOMMUNICATIONS S.A.

BERNARD & ASSOCIES, Société Civile

Signatures

(051909.3/850/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2005.

SOMAPAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 13, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 52.517.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 21 avril 2005

Résolutions

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2005:

Conseil d'administration:

- MM. Carlo Santoiemma, employé privé, demeurant à Luxembourg, président;
Federico Franzina, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Christophe Velle, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

WOOD, APPLETON, OLIVER AUDIT, S.à r.l., 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOMAPAR S.A., Société Anonyme

Signature / Signature

Un administrateur / Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2005, réf. LSO-BF02234. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(047802.3/024/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2005.

SANTANDER TELECOMMUNICATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 123, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 92.271.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 6 mars 2003, acte publié au Mémorial C n° 421 du 17 avril 2003.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2005, réf. LSO-BF05691, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SANTANDER TELECOMMUNICATIONS S.A.

BERNARD & ASSOCIES, Société Civile

Signatures

(051911.3/850/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2005.

LORAN TELECOMMUNICATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 123, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 75.228.

Constituée par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Hesperange, maintenant à Luxembourg, en date du 14 mars 2000, acte publié au Mémorial C n° 540 du 28 juillet 2000, modifiée par-devant le même notaire en date du 21 janvier 2002, acte publié au Mémorial C n° 872 du 7 juin 2002.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2005, réf. LSO-BF05696, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LORAN TELECOMMUNICATIONS S.A.

BERNARD & ASSOCIES, Société Civile

Signatures

(051913.3/850/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2005.

SOGECO, SOCIETE GENERALE POUR LE COMMERCE, Société Anonyme.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R. C. Luxembourg B 66.485.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2005, réf. LSO-BF06702, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2005.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Signature

(052724.3/592/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2005.
